

Rapport d'activité 2024

UNIS
POUR LES
FAMILLES



PORTE-PAROLE DES FAMILLES
EXPERT DE LEURS RÉALITÉS DE VIE
RÉSEAU DE SERVICES AUX FAMILLES
ANIMATEUR ASSOCIATIF

SOMMAIRE

L'UDAF du Val d'Oise p.3

- Ses origines
- La force d'un réseau
- Son projet institutionnel
- Ses missions

Porte-parole des familles p.5

- La vie institutionnelle
- La gouvernance associative
- Les agréments
- La représentation familiale

Expert des réalités de vie des familles p.22

- Donner avis
- Enquête sur la santé mentale des jeunes
- Observatoire des familles
- Baromètre des familles

Services aux familles et aux personnes vulnérables p.25

- Pôle Actions familiales
- Pôle Protection des personnes vulnérables
- Pôle Actions Médiation Parentalité

Animateur associatif p.38

- Les mouvements et associations
- Le Soutien logistique
- La Conférence des Mouvements
- Le développement et valorisation du bénévolat
- Réseau UNAF – UDAF – URAF
- Au plus près des familles (convention, rencontres partenariales, forums)
- Communication

Informations pratiques

L'Udaf du Val d'Oise

Ses origines

L'UDAF 95, ses origines et celles du Mouvement familial

La naissance du Mouvement familial remonte à la fin du 19^{ème} siècle. Les premières associations sont fondées sur l'entraide et rassemblent principalement les familles nombreuses, qui appellent à un soutien du gouvernement. Les familles se sont regroupées en vue de donner à leur action la dimension collective nécessaire pour la rendre plus efficace.

En 1913, la loi d'assistance aux familles nombreuses est adoptée.

En 1932, la loi sur les allocations familiales est votée : elles deviennent un droit pour les ouvriers.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la nécessité de la reconstruction et du dynamisme démographique pousse le gouvernement provisoire à créer une structure rassemblant toutes les familles. L'objectif est d'en faire un **interlocuteur unique auprès des pouvoirs publics** tout en étant indépendant à leur égard dans leur définition d'une politique familiale. C'est ainsi que l'Union Nationale des Associations Familiales dite UNAF est née.

L'ordonnance du 3 mars 1945 définit l'UNAF et crée ainsi une UDAF par département.

C'est alors que l'UDAF de Seine-et-Oise, identifiée par le code 78, a été officiellement déclarée en 1945. En 1964, une réorganisation de la région parisienne donne naissance à de nouveaux départements. Le département de Seine et Oise s'est ainsi divisé en 3 départements : l'Essonne (91), les Yvelines (78) et le Val d'Oise (95). De ce fait, cette nouvelle organisation du territoire a entraîné **la création de l'UDAF du Val d'Oise le 1^{er} juillet 1966**.

L'UDAF du Val d'Oise, reconnue par l'ordonnance de 1945 et modifiée ensuite par la loi du 11 juillet 1975 inscrit les UDAF et la nôtre au Code de l'Action Sociale et des Familles et confirme ainsi son caractère représentatif de l'ensemble des familles du département. Association loi 1901, Reconnue d'Utilité Publique, l'UDAF du Val d'Oise représente la diversité des mouvements et des associations familiales du département et fédère 25 associations et 4 mouvements familiaux, ce qui représente près de 3 050 familles dans le département.

**Informier Entendre Soutenir
Accompagner Représenter
les Familles**

La force d'un réseau

L'action de l'UDAF du Val d'Oise s'inscrit dans le cadre de celle de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). C'est l'ensemble du réseau (soit 99 UDAF) qui se mobilise pour faire remonter et défendre les préoccupations des familles à l'échelon gouvernemental.

Le réseau agit dans tous les secteurs où la famille mérite d'être représentée (éducation, santé, logement, transport, énergie, crèches, exclusion, vulnérabilité, etc.).

Son projet institutionnel, un projet stratégique



Le projet institutionnel 2021-2026 repose sur **7 objectifs** :

- Développer, consolider le réseau d'associations familiales
- Mettre en œuvre une dynamique de réseau associatif
- Rendre visible et renforcer l'institution dans sa position de référente départementale en matière de politique familiale
- Valoriser la représentation familiale
- Développer une communication adaptée à l'ensemble des publics de l'UDAF
- Garantir la qualité et développer les services rendus aux familles
- Elaborer une stratégie de recherche de fonds

Ses missions

4 missions pour améliorer la vie des familles

1

PORTE-PAROLE DES FAMILLES

L'UDAF intervient auprès des pouvoirs publics (Parlementaires, Conseil départemental, Communes) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles. Elle représente et défend les familles dans près de 60 organismes départementaux.

2

EXPERT DE LEURS RÉALITÉS DE VIE

L'UDAF 95 anime l'Observatoire des familles, en partenariat avec l'URAF d'Ile-de-France, des enquêtes sont menées auprès des familles pour observer et décrypter leurs attentes. Elle s'appuie sur son réseau d'associations locales et départementales, ses représentants familiaux et ses services qui font remonter les réalités du terrain.

3

SERVICES AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES

L'UDAF **accueille, informe et accompagne** les familles et/ou les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien. Ainsi, ce sont de multiples services qui sont proposés aux familles.

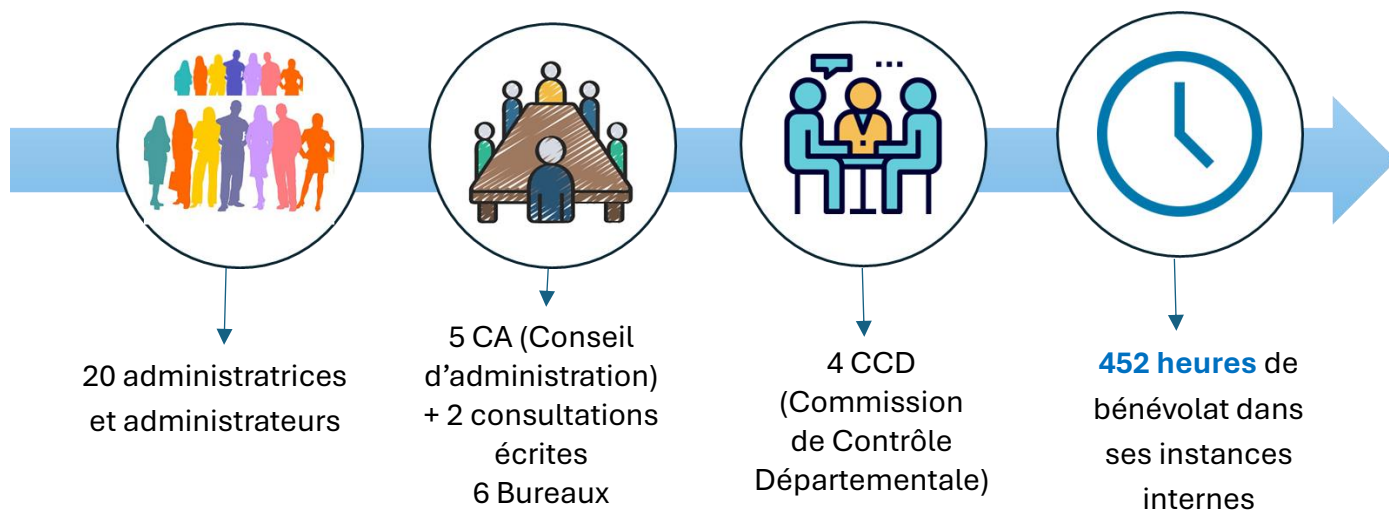
4

ANIMATEUR ASSOCIATIF

L'UDAF du Val d'Oise anime et soutient ses associations familiales adhérentes. Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, santé, consommation, ...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

PORTE-PAROLE DES FAMILLES

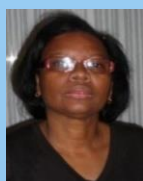
La Vie Institutionnelle



La gouvernance associative



Olivier THOMAS
Président



Monique LORILLON
Secrétaire adjointe



Chantal HUET
**Vice-Présidente
Trésorière**



Rachel CASSILDE
**Vice-Présidente
Secrétaire**

Le Bureau

Il est composé de 4 membres élus par le Conseil d'administration du 22 juin 2023 pour une durée de deux ans.

Il est convoqué au moins 4 fois par an à l'initiative de la Présidence ou de la moitié de ses membres. Il se réunit pour aborder des sujets en amont du Conseil d'administration.

Les membres désignés par les Mouvements



Marie-Claude BOISMARTEL
Association
Indépendante



Jean HERVOT
Familles de
France



Célia JACQUET-LEGER
AFC



Béatrice LE ROY
AFP



Patricia LEDUC
Familles de
France



Monique LORILLON
AFP

Les membres élus



Rachel CASSILDÉ
AFP Maranatha



Dominique CELESTINE
AFP Maranatha



Jacqueline DELANNOY
AF Beauchamp



Pascal GAUTIER
AFC Vexin



Marie GOSSELIN
AFC Vexin



Chantal HUET
AF Beauchamp



Raoul JOURNO
AF Beauchamp



Samuel LAGUERRE
AFP APPEL



Claire MARIDET
AFP Sourire



Isabelle PERTAYS
AFP Maranatha



Olivier THOMAS
AFC Vexin



Danielle TYCHY
AFP Appel



Guy VOLI
AFP Le Bon Samaritain



Michel ZACHARZ
AFC Vallée de Montmorency

Le Conseil d'administration

Il est composé de 20 membres issus des mouvements familiaux et associations familiales adhérentes, pour moitié élus par l'assemblée générale et pour moitié désignés par leur mouvement.

Le Conseil d'Administration est renouvelable par moitié tous les deux ans.

Les membres désignés le sont pour 2 ans. Les membres élus le sont pour 4 ans.

Il se réunit pour fixer les grandes orientations de l'Union, tant sur le plan institutionnel que sur celui de la gestion de ses services. Il prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'Udaf.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre afin de valider les grandes orientations et de fixer le cap de celles à venir pour le fonctionnement de l'UDAF.

La Commission de Contrôle Départementale

Au sein même du Conseil d'administration sont nommés les membres de la CCD (Commission de Contrôle Départementale).

Cette instance est composée de 4 membres désignés par le Conseil d'administration qui est chargé de :

- ✓ Vérifier les listes des adhérents fournies chaque année par les associations.
- ✓ S'assurer de la validité des candidatures individuelles et des désignations au Conseil d'administration.
- ✓ S'assurer de la régularité des votes en Assemblée générale et de constituer le bureau de vote.
- ✓ Formuler un avis concernant les demandes d'agréments ou modifications statutaires des fédérations et associations.
- ✓ Etudier les demandes d'agréments des associations familiales.
- ✓ Contrôler les obligations statutaires des associations.

Les agréments

Agrément Jeunesse et Éducation Populaire

En 2023, les URAF et les UDAF ont renouvelé leur agrément Jeunesse et Éducation Populaire à l'unanimité du Jury.



Agrément Santé

L'UDAF 95 s'est vue accorder le renouvellement de son agrément santé pour 5 ans, le 18/11/2022, (2022-2027) au titre des associations d'usagers du système de santé. Dans ce cadre, les représentants des usagers ont aussi l'obligation d'être formés.



Agrément MJPM

L'UDAF 95 s'est vue accorder 2 agréments MJPM* (arrêté 2010-42 pour 15 ans). Renouvellement prévu en 2025.



*Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Agrément Habitat

L'UDAF 95 s'est vue accorder le renouvellement de ses 2 agréments pour 5 ans le 03/01/2022

- Intermediation locative et gestion locative sociale
- Ingénierie sociale, financière et technique



2 Labels PCB



1 Convention annuelle d'Objectif ISTF



La Représentation familiale

Militants familiaux : c'est vous, la force des familles !

La représentation familiale se situe au cœur de notre action fondée sur « la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles ». À ce titre les représentants familiaux sont les « ambassadeurs des familles » : leurs expériences, diverses et variées, apportent connaissances et aides supplémentaires aux familles, mais également à leur mission de représentation.

Nos bénévoles sont précieux !

Vous êtes loin d'imaginer qu'en coulisse, c'est une armée de 60 représentants familiaux qui œuvrent au quotidien pour porter la voix des familles dans les instances départementales et communales du Val d'Oise. Sans eux, nous ne pourrions pas répondre à l'ensemble des besoins.

Merci à eux pour leur disponibilité, leur efficacité et leur investissement au service des familles.

**1210 h
de bénévolat de
représentation
familiale**

Les missions du représentant familial

La représentation des familles est l'une des missions les plus importantes confiées par le législateur aux UDAF, afin que les pouvoirs publics au niveau départemental aient un interlocuteur qui s'exprime au nom de l'ensemble des familles chaque fois que leurs intérêts sont en jeu.

Il incombe à l'UDAF 95 de faire connaître les besoins et préoccupations des familles mais également de contribuer aux orientations de la politique publique familiale au sein des instances communales et départementales mais également de participer à l'élaboration des schémas départementaux et régionaux. C'est ainsi qu'elle s'appuie sur ses représentants familiaux pour porter la voix des familles au sein des organismes départementaux, communaux. Leurs comptes-rendus de mandat sont un outil précieux, pour comprendre les enjeux abordés au sein des organismes de représentations.

Nos représentants, à travers leurs mandats de représentation, sont témoins de la mise en œuvre des politiques publiques, et constatent leurs évolutions. Ils participent aux décisions relatives à de nombreux sujets et usent largement de leur pouvoir de proposition, d'alerte, de représentativité des familles.

- **Être à l'écoute des besoins** et des attentes des familles, grâce à son implication dans la vie locale et associative.
- **Représenter l'ensemble des familles**
- **Être force de propositions**, d'actions pour les familles.
- Se faire connaître comme « **référént famille** » auprès des partenaires locaux.
- **Contribuer à l'analyse** des besoins et préconiser des actions au service des familles.
- **Rendre compte** annuellement de son mandat auprès de l'UDAF et faire remonter les préoccupations des familles de son territoire.

Des outils pour les accompagner dans leurs missions



Le réseau a développé une véritable expertise des réalités de vie des familles avec un magazine et un site Internet dédié aux représentants familiaux du réseau. L'UDAF 95 abonne systématiquement ses représentants familiaux.



C'est un outil de gestion et de valorisation des actions au sein du réseau à l'attention des bénévoles au sein des différentes instances. Il facilite la visibilité du travail des bénévoles et de la représentation familiale ; le suivi d'heures (agrégation des données en quelques clics) ; le Rapport d'activité ; l'exploitation des comptes rendus de mandat.



Des guides et fiches outils pour accompagner les représentants familiaux.

Groupe de travail UNAF autour de la représentation familiale

L'UDAF 95 participe depuis 2023 à un groupe de travail au niveau national ayant pour objectifs d'améliorer l'accompagnement des bénévoles, de les mettre en valeur et de créer des outils pour aider à recruter. Composé de 8 UDAF, 3 URAF, UNAF, il est animé par le service Représentation familiale et Vie Associative de l'UNAF. Son objectif est de créer un lien entre les personnes travaillant autour des questions de la représentation familiale mais également de partager des ressources ; d'échanger sur les outils ; d'informer des évolutions et de questionner les UDAF sur leurs pratiques.

L'animation de la représentation familiale



Le 29 novembre 2024, L'UDAF 95 a le plaisir d'accueillir en visioconférence ses représentants familiaux pour sa **rencontre annuelle**.

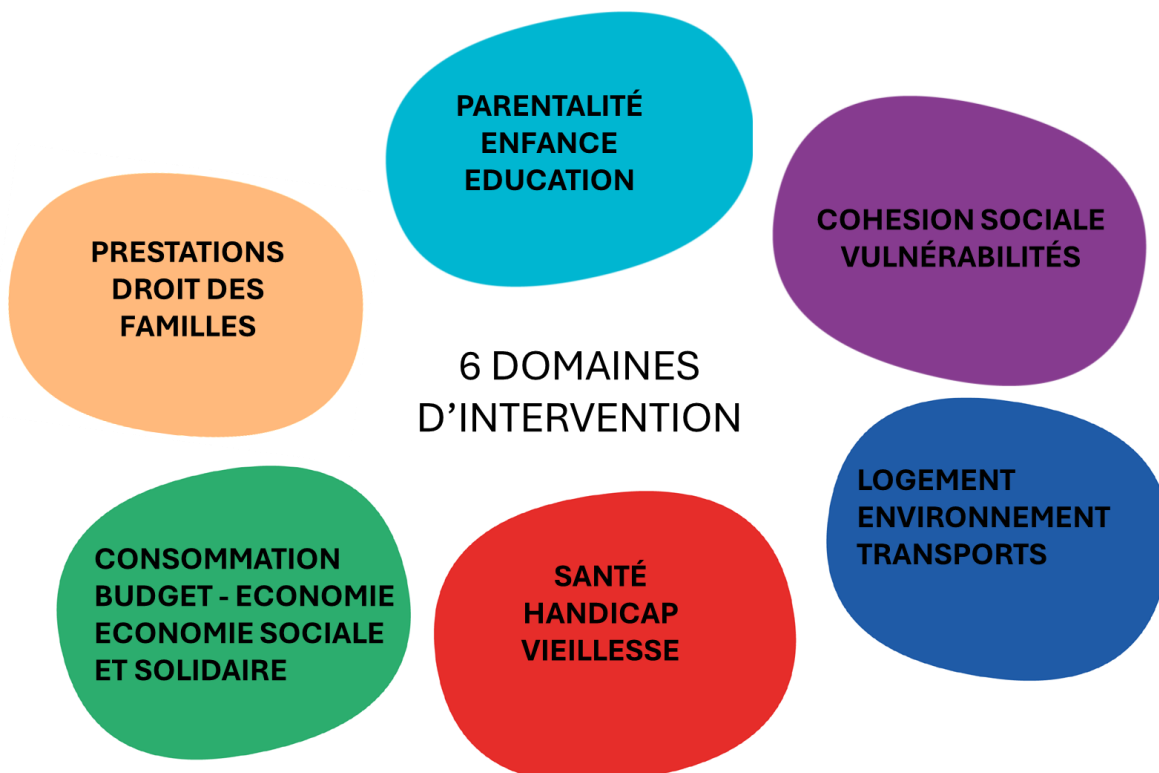
Ce webinaire a été l'occasion pour chaque représentant familial d'échanger sur leurs expériences et pour nous l'occasion de vous présenter les dernières actualités.

Nous maintenons ce temps d'échanges annuel afin de garder le lien avec nos représentants familiaux car ils sont un des piliers essentiels de notre réseau : ils nous aident à accomplir nos missions de représentation, de défense des intérêts des familles du Val d'Oise et ainsi faire entendre notre voix auprès des instances communales et départementales.



Le 21 novembre 2024, l'URAF Ile-de-France a organisé une **rencontre des représentants familiaux autour de l'actualité du logement** en visioconférence. Animée par notre référent secteur Habitat, représentant familial et membre du Conseil d'administration de l'UDAF 95, les participants ont pu échanger sur l'actualité logement, la cotation mise en place pour les demandes de logement, la gestion des flux et les loyers et charges.

Les domaines d'intervention



L'Action sociale

Les CCAS sont des instances qui exercent trois fonctions :

Établissement de dossiers, aide sociale et aide médicale.

C'est un établissement public communal autonome administré par un conseil d'administration et présidé par le maire. Il se réunit au moins 3 fois par an. Il est constitué pour 6 ans de 4 à 8 membres élus municipaux et représentants obligatoires (ou 8 à 16 élus intercommunaux).



Dans le Val d'Oise, les représentants désignés par l'UDAF siègent dans **37** CCAS. Au sein de leur conseil d'administration, les représentants agissent aux côtés des autres acteurs locaux pour améliorer la vie des familles sur le territoire. Personne de référence pour toutes les questions familiales, il/elle apporte un point de vue familial sur les sujets qui sont débattus.

Ils sont également, notamment au sein des CCAS, les premiers témoins des évolutions des difficultés des familles, plus significatif pour les familles monoparentales : les conséquences catastrophiques de l'inflation pour les familles, surtout sur le plan énergétique avec l'augmentation des tarifs d'électricité ou des logements très mal isolés ; les aides alimentaires, les loyers impayés avec l'utilisation du Fonds de Solidarité Logement ; l'attribution des bourses d'études, attribution du RSA.

En 2024, plusieurs thèmes ont été abordés dans les CCAS du Val d'Oise dont voici quelques exemples :

En faveur des seniors :

- . **Animations** : organisation de sorties cabaret, déjeuners annuels, ateliers, séjours, ...
- . **Rompre l'isolement** : aides à la vie quotidienne pour les personnes âgées fragilisées par la maladie ou le handicap.
- . Soutien aux seniors dans le cadre de la **Lutte contre la perte d'autonomie** avec, par exemple, la mise en place d'une navette pour les déplacements.
- . **Portage de repas.**
- . Améliorer les relations entre la commune et l'hôpital pour la RPA (Résidence pour personnes âgées) dans le cadre du retour à domicile (Louvres).
- . **Organisation de la vaccination** pour les personnes vulnérables.

En faveur des familles en difficulté

- . Aides financières en faveur des familles qui ont du mal à assumer les charges courantes (aide au logement, coupons alimentaires, ...).
- . Étude des droits à l'épicerie solidaire (Eragny-sur-Oise).
- . Mise en place et renouvellement de bourse d'études communales.
- . Mise en place et reconduction d'écrivain public au sein du CCAS (Osny).
- . Signature d'une convention entre le Conseil Départemental et le CCAS d'Osny dans le cadre de l'accompagnement social des bénéficiaires RSA.
- . Mise en place de service transport solidaire.
- . Subventions aux associations, aides financières, aide à la réhabilitation, actions en faveur de la santé, organisations d'évènement, type brocante, sont des sujets auxquels les CCAS ont été amenés à statuer en 2024.
- . Mise en place d'un programme d'habitat inclusif, la création d'un foyer pour mamans isolées (Deuil-la-Barre).

Droit des familles

Comité départemental des services aux familles

C'est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles. Il est présidé par le représentant de l'Etat dans le département.

Le comité départemental des Services aux Familles établit un Schéma Départemental des Services aux Familles pluriannuel qui a notamment pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir des actions départementales selon des modalités prévues par décret. Les travaux du comité permettent de concevoir et de suivre la mise en œuvre du schéma départemental. L'activité des comités départementaux des services aux familles fait l'objet d'un suivi national annuel par le ministre en charge de la famille.

L'UDAF 95 participe au groupe jeunesse qui s'est réuni 2 fois en 2024 et a abordé la santé des jeunes, santé mentale, sexualité et l'air numérique. L'UDAF 95 a pu mettre en avant les problématiques rencontrées sur le terrain notamment en termes de santé mentale. C'est un groupe dynamique qui a soulevé les besoins importants sur le territoire du Val d'Oise en matière d'accès aux soins (mobilité des jeunes des territoires ruraux). L'UDAF 95 participe également au groupe parentalité.

Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)



C'est avec honneur et engagement que l'UDAF 95 a signé le nouveau Schéma Départemental des Services aux familles 2024-2026 le jeudi 5 septembre 2024 au salon d'honneur de la Préfecture, bel outil de coopération et de coordination des acteurs en direction des familles.



Ce schéma départemental a pour objectifs de :

- ✓ Renforcer l'accueil des jeunes enfants (création de places de crèches, soutien des établissements d'accueil du jeune enfant, promotion des métiers de la petite enfance, etc.)
- ✓ Développer l'animation de la vie sociale, avec notamment plus de lieux d'accueil des familles dans le département.
- ✓ Offrir un meilleur accompagnement à la parentalité avec des événements phares comme "Être parent, une aventure", et davantage d'actions d'accompagnement des parents.
- ✓ Soutenir les plus vulnérables en formant plus de professionnels et en renforçant la protection des plus fragiles.

Comité de rédaction de « La Lettre des Parents du Val d'Oise »

L'UDAF 95 a participé en 2024 au Comité de Rédaction de La Lettre des Parents du Val d'Oise. Pour rappel, ce groupe est ouvert à tout le réseau parentalité.

Au programme de ce comité : choix de la prochaine thématique, partages des réflexions et pistes d'actions / projets à valoriser.

Le 17 février 2024, le numéro 43 de « La Lettre des parents » est paru sur le thème « Être parents à l'heure du changement climatique et de ses défis ».



Égalité homme femme

CIDFF 95 (Centre d'Information des droits des femmes et des familles)

L'UDAF 95 a intégré, pour un mandat de 3 ans, le Conseil d'Administration du CIDFF du Val d'Oise. Le CIDFF 95 est une association loi 1901, porteuse d'une mission d'intérêt général d'information sur les droits des femmes et des familles et d'aide aux victimes, qui lui est confiée par l'Etat.

L'UDAF 95 a participé à 3 réunions en 2024. Les principaux échanges ont porté sur la présentation des chiffres 2023 (*8 888 personnes reçues, 16 711 entretiens ; une augmentation de +14% par rapport à l'année précédente*), sur le Pack Nouveau Départ et l'implication des référents, les besoins de formation des professionnels du territoire dans le domaine de la lutte contre les violences, la présentation des actions de l'UDAF 95 dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Prestations

Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF95)

Notre UDAF est représentée par 6 représentants familiaux à la Caf du Val d'Oise (4 titulaires et 2 suppléants) pour un mandat allant de 2022 à 2026. Le poste de 3^{ème} vice-présidente de la Caf 95 est occupé par l'une de nos membres du Conseil d'Administration. L'UDAF 95 est également présente à la commission d'Action sociale, commission des marchés, commission de recours amiable et commission des pénalités. En 2024, l'UDAF 95 a été très présente aux différentes réunions de la CAF du Val d'Oise et a ainsi pu recentrer les débats sur la politique familiale.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise (CPAM 95)

La CPAM assure la garantie à l'accès universel aux soins, à l'accompagnement de chacun dans la préservation de sa santé dans le souci de l'amélioration de l'efficacité du système. Elle applique chaque année, en relation avec les professionnels de santé, un plan d'action en matière de gestion des risques ; le développement d'une politique de prévention et promotion de la santé et assure une politique d'action sanitaire et sociale par des aides individuelles aux assurés et des aides collectives au profit d'associations. La représentation se déroule au sein du Conseil d'Administration. L'UDAF 95 occupe un poste de titulaire et un poste de suppléant. Notre représentante titulaire intervient également dans différentes commissions.

Institutions

Comité local de l'amélioration continue de la Préfecture du Val d'Oise

L'UDAF 95 a participé à une réunion en 2024 qui portait sur la présentation des résultats de l'enquête de satisfaction des usagers de la Préfecture, les perspectives d'amélioration continue, la prise de rendez-vous dématérialisée avec la mise en place du PAN (Point Accueil Numérique) disponible pour accompagner les usagers dans la prise de rendez-vous par internet. La création d'un groupe de travail avec des usagers est en perspective.

La politique d'accueil de la petite enfance contribue à la mise en œuvre de la politique familiale, de la politique sanitaire et sociale, de la politique de l'emploi et de la politique éducative.

Le Val d'Oise se caractérise par un partenariat actif et constructif depuis plusieurs années sur les champs de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.

Éducation Jeunesse

Centre d'Information Jeunesse du Val d'Oise (CIJ)

Le CIJ développe et anime un réseau composé de Points Information Jeunesse (PIJ), de Bureaux Information Jeunesse (BIJ), de Points Cyb et d'un Centre Information Jeunesse (CIJ). Les structures du réseau Information Jeunesse du Val d'Oise sont ouvertes à tous : jeunes, parents, éducateurs, animateurs, associations...

L'UDAF 95 a participé à 1 réunion du CIJ du Val d'Oise en 2024. Les principaux thèmes abordés ont porté sur la problématique de la santé des jeunes et notamment de la santé mentale et la problématique d'orientation sur ce territoire pour l'accès aux soins.

Le CIJ a continué à se développer en 2024 avec notamment l'animation du réseau départemental « Info Jeunes », le soutien aux dispositifs et politiques publiques de jeunesse, comme le service civique, le SNU, la citoyenneté européenne, l'éducation aux médias et à l'information, le déploiement des « Promeneurs sur le Net », la préfiguration du futur dispositif « La Boussole des Jeunes », l'accueil des étudiants étrangers, le SPRO (Service Public Régional de l'Orientation), l'accueil des jeunes en groupe ou individuel.

Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

Le conseil peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département (Ouverture et fermeture de classes, relation entre les enseignants/parents et l'éducation nationale, modification des attributions d'enfants dans les écoles, etc.). Notre représentante a participé à 3 réunions en 2024.

Conseil départemental de la Jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA)

Ce conseil concourt à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la jeunesse, à l'éducation populaire, aux loisirs et vacances des mineurs ainsi qu'aux sports et à la vie associative. Il est compétent pour émettre des avis sur les :

- . Demandes d'agrément départemental d'associations d'éducation populaire et de jeunesse.
- . Procédures d'interdiction administrative des éducateurs sportifs et personnes œuvrant dans le champ des accueils de mineurs.

Il peut émettre les avis prévus aux articles L.227-10 et L.227-11 du code de l'action sociale et des familles et à l'article L.212-13 du code du sport. Il peut alors siéger en formation spécialisée en matière d'interdiction d'exercer. A ce titre, le Conseil a vocation à assurer une mission d'ordre général, d'information, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation sur toute question relative à la jeunesse, à l'éducation populaire, aux loisirs et vacances de mineurs, ainsi qu'aux sports et à la vie associative.

Notre représentante a assisté à deux réunions en 2024 et examiné 6 dossiers.

Parentalité

Comité départemental de soutien à la parentalité (CDSP)

Le CDSP a été mis en place entre les principaux partenaires du soutien à la parentalité ayant pour objectif de construire une offre globale de service lisible et accessible aux familles, de mettre en œuvre une politique commune dans une dynamique articulée des dispositifs et des institutions sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise. Il a notamment pour mission de rendre lisible la politique de soutien à la parentalité auprès des familles et des partenaires.

L'UDAF 95 est présente au sein du comité plénier, au comité restreint, dans le groupe technique du RÉAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et au groupe parentalité.

Notre représentante a assisté au total à 15 réunions en 2024.

Protection Enfance

ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance)

L'ODPE a pour mission de recueillir, d'examiner et d'analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département ; d'être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance ; de suivre la mise en œuvre du schéma départemental et de formuler des avis ; de formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département. L'ODPE établit des statistiques qui sont portées à la connaissance de l'assemblée départementale et transmises aux représentants de l'État et de l'autorité judiciaire. Notre représentante a pu assister à une réunion en 2024.

Conseil de famille des pupilles de l'État

Le conseil de famille est un organe chargé de la tutelle des pupilles de l'État. Ce conseil de famille exerce, aux côtés du préfet tuteur, l'autorité parentale à l'égard des pupilles de l'État du département. Il examine également la situation de ses enfants et donne son consentement à l'adoption lorsque celui-ci ne peut être fourni par les parents de l'enfant.

Protection – droit des personnes

Comité local de Sécurité, Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

Parce que la sécurité doit être assurée partout et constitue un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens, la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 s'articule autour de quatre axes principaux :

- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention des jeunes ;
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- S'appuyer sur la population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance ;
- Créer une gouvernance rénovée et efficace.

Notre représentante a participé à 2 réunions en 2024. Les principales thématiques abordées portaient autour du programme local d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, intrafamiliales, l'aide aux victimes et l'accès aux droits,

La commission technique se concentre sur l'action en direction des publics vulnérables, avec pour principaux objectifs : Travailler de manière collaborative sur l'assistance aux victimes (Coordination des efforts pour fournir une aide efficace aux victimes de violences et autres abus) ; Sensibiliser le public et les acteurs ; Aider à l'anticipation du départ du domicile conjugal (Soutenir les personnes, principalement les femmes, qui doivent quitter leur domicile en raison de violences conjugales) ; Soutenir la fonction parentale (Offrir un accompagnement aux parents pour renforcer leurs compétences parentales) ; Favoriser l'accès aux droits (Assurer que les publics vulnérables connaissent et exercent leurs droits).

Le programme local d'actions à l'intention des jeunes porte essentiellement sur le volet préventif et collaboratif : Agir sur le harcèlement et le cyberharcèlement ; Travailler sur le décrochage et l'absentéisme ; Prévenir les affrontements entre jeunes ; Prévenir les conduites à risques et les conduites addictives ; Devenir un citoyen engagé.

Le programme local d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, intrafamiliales, aide aux victimes et accès aux droits a permis de définir les objectifs opérationnels : Travailler de manière collaborative sur l'assistance aux victimes ; Sensibiliser le public et les acteurs ; Aider à l'anticipation du départ du domicile conjugal ; Soutenir la fonction parentale ; Favoriser l'accès aux droits.

Le programme local d'actions pour améliorer la sécurité et tranquillité publique a pour objectifs opérationnels : Travailler sur la prévention situationnelle ; Agir sur la question du cadre de vie ; Travailler la réponse pénale et l'alternative ; Renforcer les moyens d'action et la démarche partenariale ; Mettre en place une équipe de prévention.

Notre représentante est intervenue le 27 mai 2024 à Sannois afin de présenter les différentes actions de l'UDAF 95 dont le PAEJ, l'ISTF, le PCB, le PIF mais aussi l'action Médiation Aidant Aidé, Parents ados, les groupes de paroles d'enfants de parents séparés...

Communauté d'agglomération « Plaine Vallée » (Sécurité Prévention Délinquance)

La Communauté d'agglomération Plaine Vallée a institué en 2022 un Conseil Intercommunal de prévention de la Délinquance (CISPD). Il constitue l'instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et de la Prévention de la Délinquance.

Cadre de réflexion, de coordination et d'action dans le domaine de la sécurité, il a vocation à apporter des solutions concrètes et partenariales aux problématiques identifiées localement dans le cadre d'une stratégie territoriale.

En 2024, l'Udaf 95 a participé à 2 réunions. Les sujets abordés :

- Restitution du recensement des dispositifs et des besoins en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes,
- Ouverture de la réflexion sur le renforcement du dispositif territorial de permanences décentralisées d'aide aux victimes. Focus sur le Pack nouveau départ.
- Point d'étape sur le fonctionnement des 3 permanences d'aide aux victimes du CIDFF-France Victimes 95 implantées sur le territoire
- Programmation de 2 nouvelles journées de formation sur les violences conjugales
- Questions diverses : Programmation de 2 nouvelles journées de formation sur les violences conjugales et le retour sur les constats du PAEJ de l'UDAF 95 et de la santé des jeunes

Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

Ce conseil est une instance consultative en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico- social et d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques. Il est également compétent de manière transversale sur tout sujet pouvant être en lien avec les questions d'autonomie (accessibilité, logement, transport, scolarisation, intégration sociale et professionnelle, loisirs, culture, ...). Par ailleurs, le Conseil a la capacité de se saisir seul d'une thématique ayant un enjeu particulier autour de l'autonomie sur le département. Le CDCA a également pour mission d'assurer la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département en donnant un avis sur différents schémas sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et en particulier le schéma régional de santé et le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales. Notre représentante a assisté à 30 réunions en 2024

Logement

Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 95)

L'ADIL est une association loi 1901 qui a pour objet de définir et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant l'information complète, neutre et gratuite du public en matière de logement et d'habitat. Elle a aussi pour vocation à entreprendre des études, recherches et rapports. L'UDAF 95 participe aux Conseils d'administration et à son Assemblée générale.

La Commission Départementale de Conciliation (CDC)

Cette instance est placée sous l'autorité du préfet. Elle offre la possibilité au bailleur et au locataire de se retrouver et de rechercher ensemble une solution au conflit qui les sépare. Elle est compétente en cas de litige concernant, par exemple, une hausse du loyer, un logement indécent, un état des lieux... Nos représentants ont participé à 3 réunions en 2024.

Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)

Il s'agit d'une instance départementale dont l'objet est de rapprocher l'intervention de tous les acteurs susceptibles de venir en aide aux locataires en difficulté. Elle statue principalement sur les cas complexes avec mise en commun d'approches, d'avis partagés mais surtout d'engagements de tous les partenaires afin de rechercher une solution pour éviter l'expulsion. Nos représentants ont participé à eux deux à 10 réunions en 2024.

Commission Départementale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH)

Cette commission décide de l'attribution et du versement des subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat), destinées à la réhabilitation des logements appartenant à des propriétaires privés. Elle peut également être saisie pour tout avis de toute convention de l'habitat au niveau de son territoire. Notre représentant a participé à deux réunions en 2024.

Comité responsable du nouveau plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abris ou mal logées, à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement. Ce plan est co-piloté par l'État et le département du val d'Oise.

Transport

Commission départementale des taxis et voitures de petite remise

La commission départementale des taxis et des voitures de petite remise est chargée de formuler des avis sur les questions d'organisation, de fonctionnement et de discipline des professions concernées. Cette commission peut également être consultée sur les problèmes relatifs à la formation professionnelle des conducteurs et à la politique du transport de personnes dans le ressort de sa compétence.

Environnement

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Afin d'associer davantage les citoyens à la gestion des services publics dans les collectivités importantes, la loi du 6 février 1992 a prévu la création d'une commission consultative compétente pour un ou plusieurs services publics locaux (eau potable, transports urbains, gestion des déchets...) exploités en régie dotés de l'autonomie financière ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée. La création d'une commission consultative des services publics locaux est obligatoire dans : les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants, les syndicats mixtes de plus de 10 000 habitants.

La commission donne son avis sur le rapport annuel concernant le prix et la qualité du service de gestion des déchets et autres dossiers (tout nouveau projet de création de service public dans une commune).

L'UDAF 95 est présente sur Eaubonne, sur l'agglomération Val Parisis, sur Auvers, Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Fôret et Taverny.

Santé

Commission Des Usagers (CDU) dans les établissements de santé.

La CDU facilite les démarches des patients et de leurs proches et veille à ce qu'ils puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informés des suites de leurs demandes. Elle participe à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers. Elle est associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité et fait des propositions sur ces sujets et elle est informée des suites qui leur sont données. Le représentant des usagers est le porte-parole des usagers du système de santé au sein de différentes instances sanitaires et notamment dans les établissements de santé.

Le représentant agit principalement pour garantir le respect et la promotion des droits des malades et usagers du système de santé et contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge. Il intervient sur différentes thématiques : défense des droits, traitement des réclamations, prise en charge de la douleur, accompagnement de publics spécifiques, améliorations dans l'organisation de l'établissement, etc. Il est en relation avec les personnes hospitalisées et leurs proches ainsi qu'avec les professionnels de l'établissement.

C'est ainsi que l'UDAF 95 est présente dans plusieurs établissements de santé dans le Val d'Oise :

- GHT Saint-Denis et Gonesse,
- Clinique « Claude Bernard » d'Ermont,
- Clinique « Les Orchidées » à Andilly,
- GHIEM (Groupement Hospitalier Intercommunal Eaubonne-Montmorency),
- Clinique la Nouvelle Héloïse à Montmorency,
- Hôpital d'enfant de Margency,
- CHP Sainte-Marie à Osny

Conseil Territorial de Santé Val d'Oise (CTS)

Le Conseil Territorial de Santé du Val d'Oise existe depuis 2017. Créé par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, cette instance vise à développer la « démocratie de santé ». Il représente à cet égard, dans les territoires, un espace de rencontre unique, de consultation, de réflexion et de contribution autour des enjeux de santé sur le territoire.

Il réunit des acteurs concernés par la santé (usagers, professionnels, élus et collectivités territoriales, administrations...). Notre représentante a participé à 3 réunions en 2024. Depuis sa création le CTS a :

- Contribué à l'élaboration du Projet Régional de Santé
- Elaboré un Projet Territorial de Santé Mentale
- Organisé avec l'Agence Régionale de Santé une concertation sur la santé en Val d'Oise, dans le cadre du volet santé du Conseil National de la Refondation
- Organisé des débats sur des grandes thématiques de santé : « Territoires, parcours de soins et e-santé » ; « l'éducation en santé » ; « l'accompagnement de la fin de vie » ; « santé et précarité »

Comité de rédaction de la Newsletter de France Assos Santé.

L'UDAF 95, par le biais de notre Représentant des Usagers (RU), a intégré fin 2020 le comité de rédaction de la Newsletter trimestrielle de France Assos Santé. Cet outil a pour objectif de renforcer les liens et de faciliter la communication entre tous les membres du réseau francilien. Ce support d'information permet de relayer à la fois les actualités des associations membres et des représentants, mais aussi les informations concernant la délégation Ile de France de France Assos Santé ainsi que les événements nationaux.

Commission paritaire locale des communautés professionnelles territoriales de santé du Val d'Oise (CPTS).

La CPTS est une association de loi 1901, Communauté Professionnelle Territoriale Santé, conçue autour d'un projet de santé et constituée à l'initiative des acteurs du soin d'un territoire. Elle a vocation à collaborer avec les structures sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire.

Faciliter le parcours de soin des patients, Faciliter le travail des professionnels de santé, Rassembler les acteurs du territoire. Soutenue par l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie depuis décembre 2021, la CPTS Val d'Oise Centre s'est fixée 6 axes de travail :

- Améliorer l'accès aux soins en facilitant l'accès à un médecin traitant, aux professionnels de santé et aux soins non programmés.
- Organiser les parcours des patients en optimisant la coordination des acteurs.
- Développer des actions territoriales de prévention.
- Préparer une réponse à une situation sanitaire exceptionnelle.
- Développer la qualité et la pertinence des soins.
- Accompagner les professionnels de santé de notre territoire.

Handicap

EHPAD Jules Fossier à Louvres

Notre représentante intervient au sein du Conseil d'administration et prend part aux décisions relatives au fonctionnement de l'établissement.

Conseils de la vie sociale (CVS)

Le Conseil de Vie Sociale est un lieu d'échanges et de rencontres. Il permet d'entendre la voix à la fois des résidents et des salariés. Les résidents sont au cœur de ce dispositif ; à travers les remarques, idées, questions... Il apaise le climat général et améliore la qualité de vie dans l'établissement.

L'UDAF 95 intervient au foyer « La ferme du château » à Menucourt, à la résidence « Zemgor » de Corneilles en Parisis et à l'EHPAD de Magny-en-Vexin.

Communauté d'agglomération Le Parisis

Notre représentante intervient dans le cadre de la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. La commission regroupe une quinzaine de communes et mène une réflexion sur les actions à engager en faveur de l'amélioration de l'accessibilité.

Autonomie Vieillesse

Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Au sein de la Maison départementale des personnes handicapées du Val-d'Oise, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, dite CDAPH, prend les décisions relatives à l'ensemble des droits des usagers en situation de handicap. Cela sur la base des propositions à la suite de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire. Mais aussi en prenant en compte le projet de vie de chaque individu. La CDAPH 95 est compétente pour déterminer le taux d'incapacité. Mais aussi et surtout attribuer les mesures de compensation personnalisées et les cartes de mobilité inclusion (stationnement et invalidité).

Notre UDAF 95 est présente à la CDAPH 95 par le biais de notre représentation à la CAF 95.

Notre représentante a participé à 21 réunions en 2024.

Consommation budget

Conseils départementaux de l'inclusion financière par la Banque de France.

La Banque de France a expérimenté en 2021 des conseils départementaux de l'inclusion financière dans plusieurs départements. Ils ont vocation à se réunir semestriellement notamment pour échanger sur les problématiques locales touchant à l'inclusion financière. Ils constituent un lieu d'information et d'échanges.

Les directeurs départementaux de la Banque de France ont donc invité dans chaque département les représentants des organismes membres de l'OIB, partout où cela est possible, en veillant à ce que soient représentés les trois univers « social, bancaire et public ». En complément, d'autres acteurs du monde des intervenants sociaux sont invités, comme notre professionnel du Point Conseil budget. Notre représentant familial y est également présent.

Economie

Comité d'Expansion Économique du Val d'Oise (CEEVO)

Depuis 1973, le CEEVO (Comité d'Expansion Économique du Val d'Oise), l'Agence de développement et d'attractivité des territoires du Val d'Oise, créée par le Conseil départemental du Val d'Oise, est au service des entreprises, des habitants et des élus du Département. Ses instances en réunissent les forces vives, et son mode de fonctionnement est partenarial.

Ses missions :

- L'accueil, le conseil et le soutien aux entreprises.
- La promotion économique du département.
- Le soutien à l'internationalisation des activités des entreprises.
- La gestion d'un observatoire économique.
- La diffusion et la proposition des opportunités d'implantation.
- L'accompagnement des projets d'aménagement et de développement économique des collectivités territoriales.

En 2024, cette instance s'est réunie 3 fois et a abordé, entre autres, la stratégie territoriale du département du val d'Oise, le RSA et son impact sur les entreprises et le plan local pour l'insertion et l'emploi.

EXPERT DES RÉALITÉS DE VIE DES FAMILLES

Donner avis

Audition à l'Assemblée nationale de l'UNAF et de l'UDAF 95, le 07/06/2024



Cette audition entrait dans le contexte d'élaboration d'une proposition de loi sur la politique familiale. La députée souhaitait en conséquence recueillir les propositions de l'UNAF et les remontées de terrain de la part de l'UDAF 95. Jean-Philippe Vallat, en charge de la Direction des Politiques et Actions familiales et des Études de l'UNAF, Olivier Thomas, Président de l'UDAF 95, Rachel Cassildé, Vice-Présidente de l'UDAF 95 et Marie Hustache, Directrice de l'UDAF 95 ont été

reçus en audition par Estelle Murail, collaboratrice de la députée Naïma Moutchou, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale, députée Renaissance du Val-d'Oise. Claire Ménard, Chargée des relations parlementaires de l'UNAF, les accompagnait.

En préambule, la collaboratrice de la députée a rappelé que cette audition se situait dans le contexte d'élaboration d'une proposition de loi sur la politique familiale. La députée souhaitait en conséquence recueillir les propositions de l'UNAF et les remontées de terrain de la part de l'UDAF 95.

Une présentation du réseau a suivi les propos introductifs du Président de l'UDAF 95 insistant sur l'importance de l'action des bénévoles pour porter la représentation familiale et permettre que les réalités de vie des familles, premières cellules de solidarités, puissent apparaître dans le débat public.

Avant d'en venir aux propositions pour faire évoluer les politiques publiques, plusieurs alertes ont été données :

- Sur les frais de garde en crèche avec le déplaçonnement des tarifs EAJE comme en accueil individuel avec le CMG.
- Sur la santé mentale des jeunes, l'Udaf 95 gestionnaire de Points accueil écoute jeunes (PAEJ) a témoigné des aggravations constatées sur le terrain concernant la santé mentale des jeunes de 12 à 25 ans. Une augmentation des tentatives de suicide, des scarifications est à déplorer d'autant plus que les délais de prise en charge s'allongent faute de structures et personnels suffisants.
- Sur la médiation familiale, l'importance d'évoluer vers un service public avec des moyens suffisants.

L'UNAF a rappelé ensuite sa feuille de route dans la concertation portant sur le congé de naissance en souhaitant faire bouger le curseur concernant le niveau d'indemnisation (75 % du salaire), la durée du congé (permettre d'atteindre les 1 an de l'enfant) et enfin le maintien indispensable de la PrePare à l'issue du congé de naissance.

S'agissant des propositions touchant aux prestations familiales et à la fiscalité, l'UNAF a mis l'accent sur des propositions ciblant les classes moyennes.

Rencontre avec l'attaché parlementaire du Député, Aurélien Taché, le 05/04/2024

L'UDAF 95 a reçu, dans ces locaux, l'attaché parlementaire d'Aurélien Taché, Député du Val d'Oise. Après une présentation de nos activités, nos échanges ont porté sur la valorisation du bénévolat, les difficultés des co-financements, les problématiques de nos publics et les résultats de notre observatoire des familles 2023 sur le désir d'enfant.

Nos politiques semblent intéressés par ces chiffres sur le Val d'Oise.

Projet de loi « Bien vieillir »

En tant que représentant des familles et développeur de services à l'attention des familles dans l'accompagnement de leurs aînés, l'UDAF 95 a tenu à partager son expertise, à travers des amendements proposés par l'UNAF, sur les mesures contenues dans le texte de la loi « Bien vieillir » et a fait part des propositions d'évolution sur les thématiques suivantes :

- Inscrire dans la loi une définition harmonisée des aidants familiaux de personnes âgées, de personnes en situation de handicap ou de personnes malades ;
- Positionner l'intervention des mandataires judiciaires à la protection des majeurs à leur juste place dans les nouveaux dispositifs créés par la présente proposition de loi (lutte contre la maltraitance et renforcement du droit au respect de la vie privée et familiale, amélioration du recueil du consentement des personnes accueillies en établissements sociaux et médico-sociaux en ce qui concerne le contrôle de leur espace de vie privatif, désignation du médecin coordonnateur de l'EHPAD comme médecin traitant),
- Supprimer les tuteurs ou curateurs de remplacement habilités par le juge,
- Supprimer le mandat de protection future aux fins d'assistance faute d'étude d'impact suffisante sur le sujet,
- Maintenir l'habilitation familiale dans le cercle restreint de la famille,
- Préciser le contenu du futur registre des mesures de protection.

La proposition de loi Bien vieillir mise à l'ordre du jour du Sénat en janvier 2024, l'UDAF 95 a transmis ces amendements aux sénateurs.

Enquête sur la santé mentale des jeunes

Enquête sur la santé mentale des jeunes

L'UDAF 95 et son Point Accueil Ecoute Jeunes et parents a souhaité réaliser un état des lieux de la santé mentale des jeunes valdoisiens et valdoisiennes.

Les résultats de cette enquête nous permettront de répertorier les difficultés rencontrées sur le territoire du Val d'Oise et d'essayer de trouver des solutions en partenariat avec les pouvoirs publics. Cette enquête, anonyme, s'adressait aux parents d'enfants de 3 à 25 ans.

Cette enquête a été diffusée sur le site Internet puis relayée auprès de notre réseau. Clôturée début janvier 2025, les résultats feront l'objet d'une publication et diffusion auprès des instances du département.



L'UDAF 95 publie et diffuse régulièrement des enquêtes afin que les familles du département puissent s'exprimer.

Observatoire des familles



L'Observatoire des familles est un dispositif original du réseau UNAF-UDAF-URAF pour mener conjointement une enquête nationale et des enquêtes départementales et régionales afin d'obtenir des résultats représentatifs et comparatifs des réalités de vie des familles selon les territoires.

Observatoire des familles 2023 « Désir d'enfant », diffusion résultats de l'enquête en 2024.



En juillet 2023, L'UDAF 95 a souscrit à l'observatoire 2023 intitulé « Désir d'enfant » via l'UNAF.

Le thème de la réalisation du Désir d'enfant revient sur le devant de la scène car la question de la démographie (et de la baisse de la fécondité) semble enfin intéresser les pouvoirs publics.

Ainsi, une étude confiée à Opinion Way par l'UNAF montre un fort désir d'enfant alors que la fécondité continue sa chute. L'UNAF attire l'attention sur cet indicateur méconnu – le désir d'enfant – pour mieux poser les questions qu'appellent ces dernières années consécutives à la baisse des naissances.

Elle demande qu'une politique familiale permette à chaque famille de se rapprocher du nombre d'enfants qu'elle souhaite.



Fort désir d'enfant,
Fécondité en baisse
que se passe-t-il ?



Les résultats de l'enquête du Val d'Oise sont consultables sur notre internet.

Les résultats de l'enquête au niveau du Val d'Oise ont été étudiés par la Conférence des Mouvements début 2024 afin de réaliser une synthèse et de les comparer en URAF aux résultats des autres départements de région parisienne.

Observatoire des familles 2024 « Être parent aujourd'hui dans le Val d'Oise », réalisé en juin et juillet 2024

Mesurer et comprendre les difficultés concrètes auxquelles se heurtent les parents sur les territoires, permet à notre UDAF d'interpeller les acteurs publics (département, Caf, mairies, intercommunalités...) et les entreprises locales afin de mettre en œuvre des actions qui améliorent leur vie au quotidien.

L'analyse des résultats paraîtra début 2025.

Baromètre des familles



Porte-parole des familles, l'UNAF et l'UDAF 95 mènent régulièrement des études et enquêtes auprès des familles pour mieux faire entendre leur voix. Pour renforcer cet arsenal d'études, un baromètre annuel confié à l'institut OpinionWay permet, chaque année, de prendre le pouls des familles autour de 5 questions : famille, conciliation, politique familiale, difficultés parentales, budget. En 2024, l'UDAF 95 a publié le baromètre des familles 2023.

Le « Point Info Famille » de l'UDAF 95 a pour mission d'orienter les familles vers les dispositifs d'aide aux familles et à la parentalité les plus adaptés à leurs besoins spécifiques. Le champ des services aux familles étant très vaste et très riche, l'ambition de ces lieux doit être d'orienter. Cette activité est assurée par le service de l'institution familiale.



Notre action s'oriente de la manière suivante :

- Diffusion de l'information aux familles,
- Orienter les familles selon leurs interrogations vers le bon interlocuteur,
- Mettre en place des services aux familles pour répondre à leurs besoins,
- Observer les familles,
- Identifier les besoins des familles et des usagers et faire remonter les demandes aux pouvoirs publics.

Le PIF bénéficie d'un espace dédié avec un point internet, outil indispensable pour la présentation de nos activités, de nos services avec une documentation actualisée, consultable de façon autonome ou accompagnée. Il permet aux familles de prendre des décisions éclairées et d'être autonomes dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Par ailleurs, l'UDAF 95 envoie régulièrement des informations sous forme de courriers, plaquettes, dépliants et autres supports à nos membres du Conseil d'administration, représentants familiaux, Mouvements et Associations familiales et à nos délégués dans les CCAS pour une plus large diffusion auprès des familles Valdoisiennes. Ces informations émanent de nos partenaires, des services de l'État, de la CAF, du Conseil départemental, de l'UNAF, de la MSA, des organismes de défense de consommateurs, etc. et par conséquent recouvrent l'ensemble des secteurs d'intervention de l'UDAF.

Au-delà de ces 68 demandes, nous avons également enregistré des demandes d'informations ou d'aides sur les difficultés de couples, des informations suite à une séparation ou un divorce, des difficultés avec des adolescents. Ils sont pour la plupart redirigés vers les services Médiation Familiale, consultation Conjugales et Familiales et Point Accueil Ecoute Jeunes de l'UDAF 95. Pour les demandes axées sur le domaine juridique, les personnes ont été orientées vers les Maisons de la Justice et du Droit ou vers le CIDFF.

68
demandes
d'information en
2024

A savoir : Lors d'un entretien (contact), la personne peut demander plusieurs renseignements. Nous prenons en compte uniquement le renseignement principal.

En savoir plus, découvrez le rapport d'activité complet du service sur notre site internet.



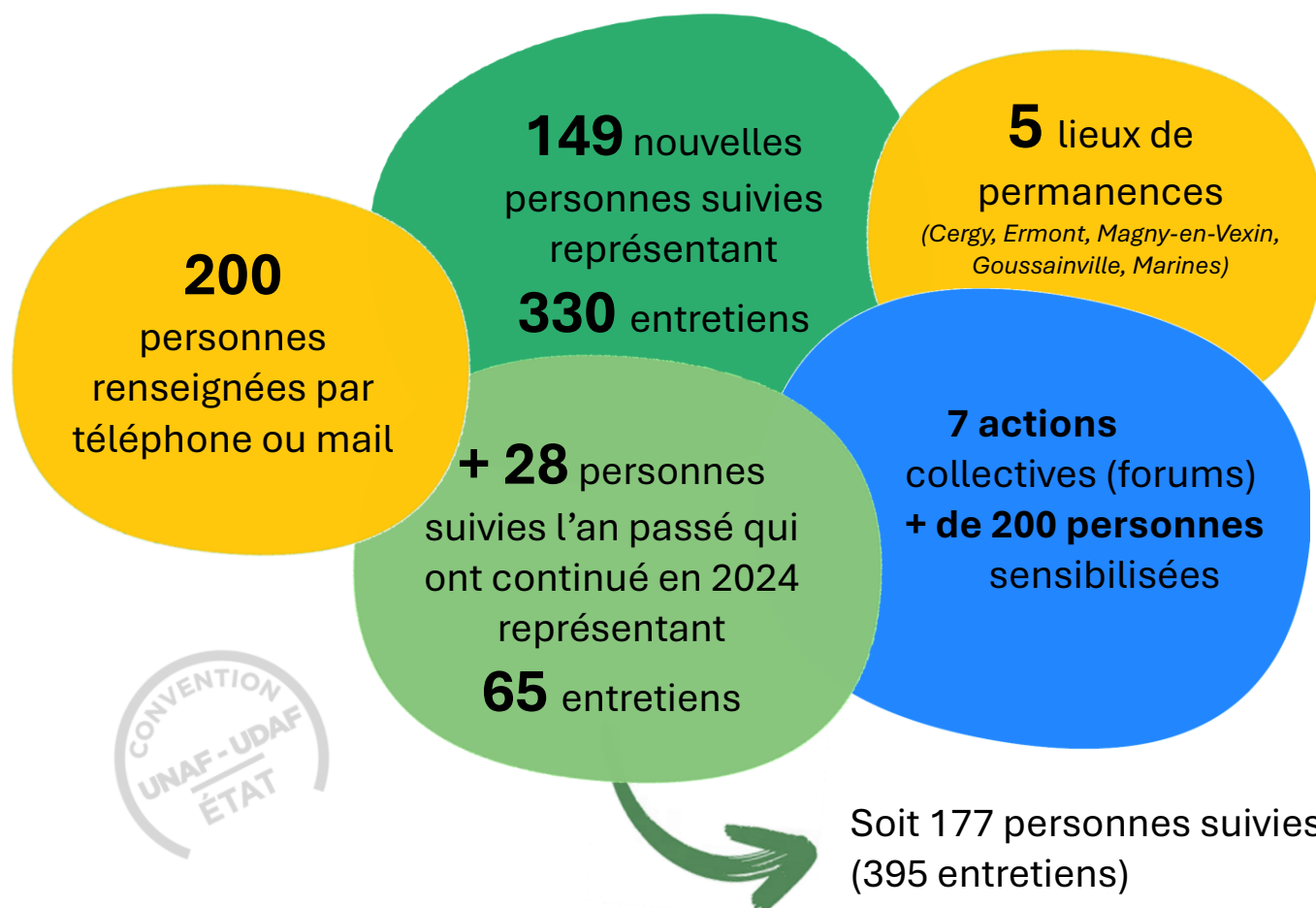
L'objectif du service PCB de l'UDAF 95 est de prévenir et de traiter les difficultés financières.

La prévention du mal-endettement et du surendettement est au cœur des missions du Point Conseil Budget :

- **Agir** dès que les premiers signes de difficulté financière apparaissent et lorsque les impayés et/ou les crédits s'accumulent
- **Développement du dispositif sur le département** : campagne de communication, outils
- **Mise en place de réunions d'informations collectives et/ou permanences** pour les rendez-vous individuels d'accompagnement budgétaire auprès des villes, mise en place d'une permanence à notre siège social pour les rendez-vous individuels.

Le conseiller « Point Conseil Budget » est là pour répondre aux questions d'argent, de banque, de budget. Il peut également réaliser un diagnostic complet du budget familial, et accompagner, dans la durée, pour que des solutions soient trouvées et revenir à une situation maîtrisée, mieux vécue.

- Un lieu ouvert à tous, quels que soient les revenus
- Un expert à l'écoute
- Des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés



En savoir plus, découvrez le rapport d'activité complet du service sur notre site internet.

Groupes de Parole d'Enfant de parents séparés (GPEPS)

POLE ACTION FAMILIALE

Les séparations conjugales perturbent les relations familiales et sociales, bouleversent parents et enfants, engendrent des réaménagements multiples qui s'avèrent bien souvent difficiles, conflictuels et douloureux.



L'action prévue par l'UDAF 95 vient compléter l'offre de service de soutien à la parentalité de l'UDAF 95 mais aussi du territoire et s'inscrit en complémentarité de la médiation familiale, du PAEJ mais aussi des espaces de rencontre proposés par les structures du territoire. Elle a pour objet d'apporter un soutien à la parentalité et d'apaiser les conflits.

Ces ateliers de parole et de soutien pour les enfants de parents séparés visent à :

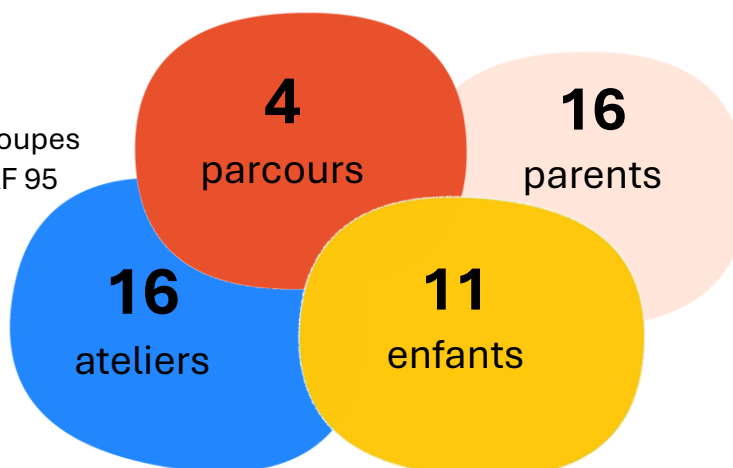
- Préserver les liens familiaux, à la suite d'une séparation parentale et lorsque l'intérêt des enfants le commande (au sens de la convention des droits de l'enfant de l'ONU),
- Proposer un point d'appui pour les enfants et les parents séparés,
- Valoriser les compétences des médiateurs familiaux.

Ils sont proposés à tout enfant, en âge scolaire, dont les parents sont concernés par une séparation qu'elle soit conflictuelle ou non. Ces espaces spécifiques sont portés et animés par des médiatrices familiales, des psychologues.

Ces ateliers de parole permettent aux enfants d'exprimer leurs émotions, leurs ressentis, leurs besoins et aux parents de mieux comprendre les réactions de leur(s) enfant(s), de se réorganiser afin d'exercer au mieux leur coparentalité, dans le respect des besoins nouvellement compris de leur(s) enfant(s). Ils permettent de sensibiliser les parents aux besoins, à la réalité de leurs enfants et permettre si besoin des adaptations, le partage des responsabilités parentales et financières (en lien avec la médiation familiale si besoin). Ils favorisent la compréhension des enjeux de la séparation (conflit, triangulation des relations...) et facilitent la parole entre parents et enfants pour leur permettre de se parler de leurs besoins respectifs dans le contexte.

Ces ateliers de parole s'adressent aux enfants, dont les parents sont concernés par une séparation, conflictuelle ou non, par groupes selon les âges 6-9 ans / 10-13 ans et 14-17 ans (Maximum 6 à 8 enfants par groupe).

En 2024, les premiers parcours/groupes PEPS ont été mis en place à l'UDAF 95



Médaille de l'enfance et des familles

POLE ACTION FAMILIALE

Créée en 1920, la médaille de la famille est une distinction honorifique définie par le Code de l'action sociale et des familles. Son nom et ses conditions d'attribution ont été réformés par décret du 17 février 2022.

Elle est désormais décernée aux mères et aux pères de famille qui élèvent ou ont élevé au moins 4 enfants ou aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou plusieurs enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. Elle rend hommage à leurs mérites et leur témoigne la reconnaissance de la Nation. Elle peut également être délivrée aux bénévoles et professionnels intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.

L'UDAF assure le secrétariat de la commission départementale de la médaille de la famille et coordonne les enquêtes en vue de son attribution.

En 2024, l'UDAF du Val d'Oise a reçu 5 dossiers de candidature à la Médaille. Après avis de la commission interne qui s'est réunie le 24 avril 2024, les dossiers ont été soumis en Préfecture pour avis définitif. Les 5 candidatures, ayant reçu au préalable un avis favorable par la commission interne, ont été validées par arrêté préfectoral. Ainsi, 3 femmes et 2 hommes ont reçu cette distinction cette année.



5
médailles

1
commission
interne

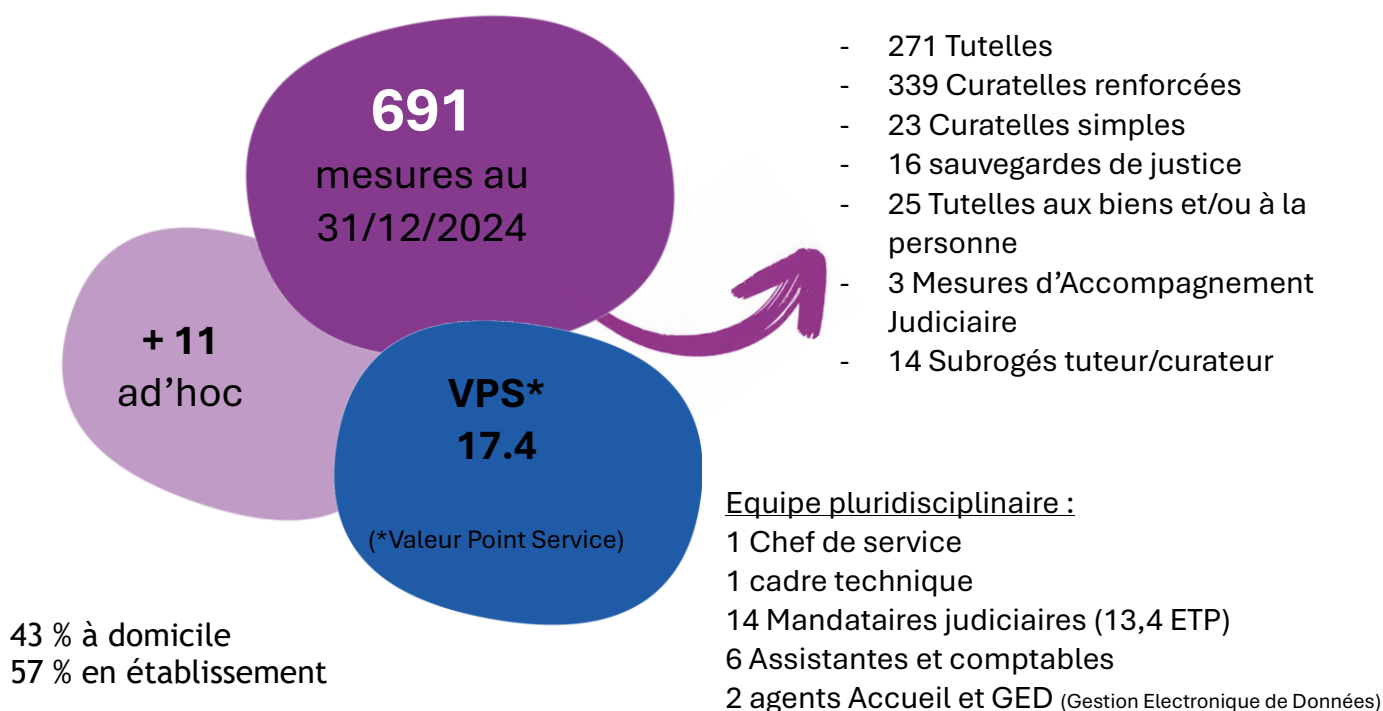
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)

POLE PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le service MJPM regroupe les activités entrant dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, puis celle du 23 mars 2019. Ces lois visent à protéger les personnes majeures souffrant d'une altération de leurs activités mentales, de leurs facultés mentales ou physiques consécutives à une maladie, un handicap ou à un affaiblissement.

Lorsque leur famille ne peut assumer le rôle de tuteur ou curateur, les institutions, et notamment les associations tutélaires, se voient confier des mesures de protection par le juge des contentieux de la protection.

Les personnes protégées ont souvent besoin d'un accompagnement global (santé, social, juridique...) qui implique l'intervention de plusieurs professionnels. Chaque professionnel a un domaine propre d'intervention. Le délégué mandataire ne remplace pas les autres professionnels, il intervient en complémentarité. Son rôle est fixé par le juge lors de la mise en place de la mesure de protection. Le délégué a un rôle d'assistance et/ou de représentation selon le type de mesure.



Des situations de plus en plus difficiles

Comme les années précédentes, l'UDAF 95 a été amenée à déposer plainte à plusieurs reprises en 2024 pour des faits «de menace de mort ou d'atteinte aux biens, dangereuse pour les personnes à l'encontre d'un chargé de mission de service public». Ces situations sont anxiogènes pour les équipes, l'encadrement et chronophages au détriment des autres majeurs et du travail de fond, de pointage, de suivi.... Les points par mesures ne reflètent pas toujours la réalité de ces accompagnements.

Il est à noter que d'autres situations sont complexes, avec des rapports tendus avec le majeur, du fait de sa pathologie ou de son caractère violent, et/ou avec sa famille du fait du comportement de la famille.

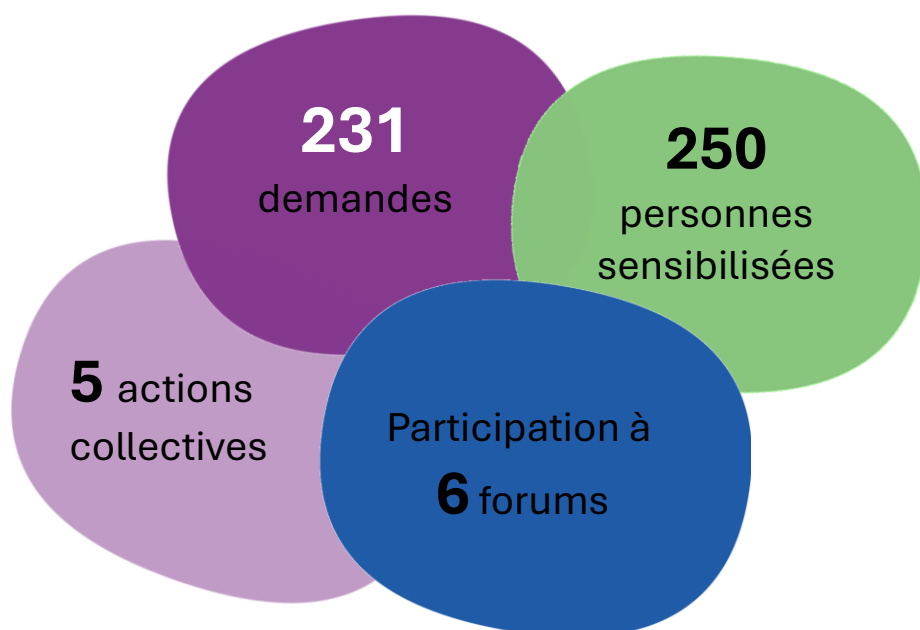
En savoir plus, découvrez le rapport d'activité complet du service sur notre site internet.

Le service d'ISTF a pour but d'informer et de soutenir **des personnes appelées à exercer ou exerçant des mesures de protection** juridique des majeurs, en application de l'article 449 du Code civil.



Il est **gratuit** et s'adresse à toute personne susceptible de solliciter une mesure pour elle-même ou pour un tiers ; Toute personne qui peut être, ou qui est désignée curatrice ou tutrice ; Tout professionnel ou bénévole en lien direct ou indirect avec des personnes protégées ou à protéger (un directeur de maison de retraite, une assistante sociale, des associations familiales ou caritatives ...) : ils sont des relais auprès des familles et peuvent donc entrer dans le périmètre de l'ISTF.

Ce service permet d'apporter des réponses aux questions des familles par téléphone ou par mail. Des rendez-vous, au sein même de nos locaux, peuvent être pris pour aider les familles dans leurs démarches. Dans le cadre de l'information et du soutien aux tuteurs familiaux, les actions peuvent se décliner de manière individuelle ou collective.



En 2024, **4 nouvelles fiches** accessibles sur le site internet de l'UDAF 95 :

- Les directives anticipées
- La personne de confiance en ESSMS
- La personne de confiance en santé
- Le consentement à la vaccination

En savoir plus, découvrez le rapport d'activité complet du service sur notre site internet.

Cette action relève d'une convention cadre signée le 1er avril 2016 entre l'UDAF 95 et Val d'Oise Habitat.

Le bail glissant est un dispositif d'accompagnement social global assuré par des Associations (loi 1901) auprès des ménages en difficulté.

Il a vocation à permettre, à terme, l'accès des ménages en difficulté au statut de locataire en titre. Il est convenu, dès le départ, avec le bailleur d'origine, des termes du glissement du bail.

1/ L'UDAF 95 recherche et loue, en son nom, un logement.

2/ L'UDAF 95 signe un contrat de sous-location d'un an renouvelable avec le ménage.

3/ Un point de situation est fait entre l'UDAF 95, le ménage et le bailleur social tous les six mois.

Depuis l'origine, les baux glissants sont à destination des majeurs protégés.

L'accompagnement social

L'UDAF 95 mène l'accompagnement social global personnalisé sur une période qui n'excède pas, a priori, vingt-quatre mois. Elle demande, à l'issue de l'accompagnement social global, le transfert du bail au nom du ménage afin qu'il accède au statut de locataire. La décision de glisser ou non le bail au nom du ménage appartient au bailleur social.

L'UDAF 95 associe naturellement le bail glissant à une action socio-éducative, qui a vocation à trouver une solution durable pour le ménage. Elle met en œuvre une pédagogie (essai, erreur, apprentissage). Le logement est alors un outil d'insertion plus qu'une finalité.

Au 31/12/2024, l'UDAF 95 compte 2 baux glissants actifs (1 logement sur Saint-Ouen-l'Aumône et 1 logement sur Eaubonne).

La médiation familiale est un espace pour renouer le dialogue, gérer les situations conflictuelles, exprimer ses émotions, identifier les besoins, trouver ensemble des solutions face à des situations difficiles : Séparation, choix de la résidence des enfants, pension alimentaire, tensions familiales, succession conflictuelle...

Il s'agit d'une démarche libre et volontaire qui n'est possible et efficace que si l'on est résolu à entamer ce travail dans la perspective de changer quelque chose à la situation actuelle.



La médiation familiale propose :

- . **Un lieu** et un temps de parole et d'écoute favorisant l'expression des ressentis et des besoins profonds.
- . **Une rencontre** avec l'autre selon des règles de respect mutuel.
- . **Un processus** qui libère de l'espace pour envisager la situation autrement.

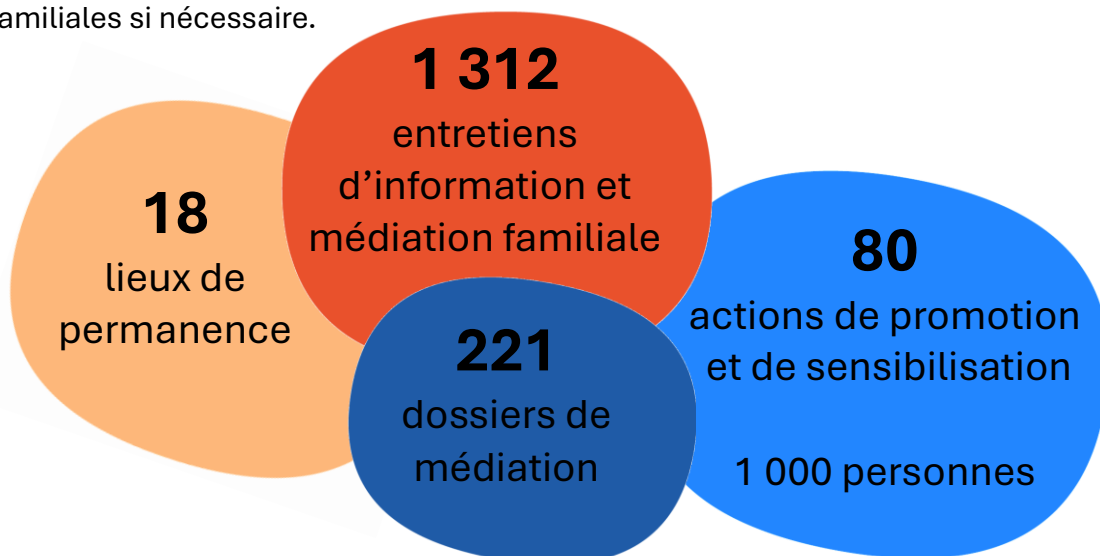
Elle permet :

- . Un apaisement du conflit, une clarification des besoins de chacun.
- . L'apprentissage d'une communication par un échange constructif avec l'autre.
- . La possibilité d'élaborer des accords écrits, transmis par les parties à leur avocat ou directement au juge.

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et diplômé d'état, accompagne les familles en toute confidentialité.

L'entretien d'information individuel ou commun, pour évaluer si cette démarche convient est gratuit. Puis, après accord de chacun, il est proposé des entretiens de médiation pour réfléchir ensemble à des solutions acceptables pour chaque personne.

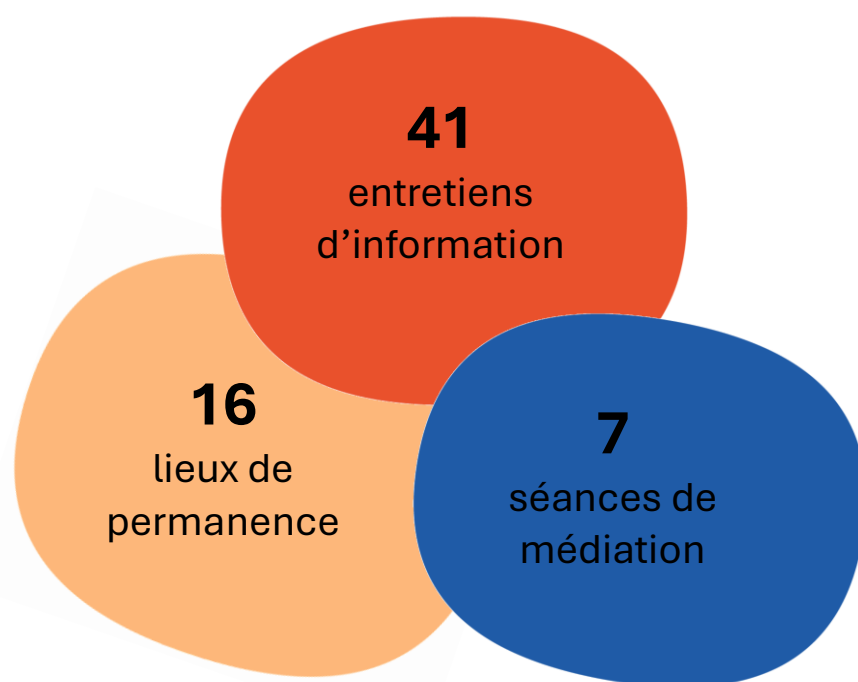
Le coût de ces séances est calculé en fonction des ressources de chacun, selon le barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales ou l'aide juridictionnelle. A l'issue de la médiation, les solutions adoptées peuvent faire l'objet d'un accord écrit qui peut être homologué par le juge aux affaires familiales si nécessaire.



En savoir plus, découvrez le rapport d'activité complet du service sur notre site internet.

médiation
pour **Aidants & Aidés**

Ce dispositif permet de prévenir l'épuisement des aidants, de renouer le dialogue et d'apaiser le quotidien des personnes aidées, souvent inquiètes de la dégradation des relations de leur entourage. Dans le cadre de la deuxième phase de développement de la médiation aidants aidés, les médiateurs familiaux engagés dans l'expérimentation ont suivi une formation adaptée.



En savoir plus, découvrez le rapport d'activité complet du service sur notre site internet.

Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

POLE ACTIONS MÉDIATION PARENTALITÉ

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse aux jeunes qui ressentent le besoin de parler, d'être écoutés, pour ne pas rester seuls avec leurs inquiétudes, mal-être ou tensions. Il est également destiné à leurs parents qui peuvent être préoccupés pour leur adolescent et se poser des questions sur leur comportement ou sur la manière de leur venir en aide.



Son objectif premier est d'offrir un espace de parole et de soutien aux jeunes et à leurs parents, en leur garantissant la gratuité, l'anonymat et la confidentialité, au travers d'entretiens individuels avec une psychologue, de groupes mais aussi au travers d'actions menées « sur le terrain » en collaboration avec les partenaires (interventions dans les établissements scolaires ou encore dans les maisons de quartier).

Il s'adresse :

- aux jeunes de 12 à 25 ans qui peuvent éprouver des difficultés familiales, scolaires, relationnelles....
- aux parents de jeunes de 12 à 25 ans

Une équipe de professionnelles composée de 5 psychologues les accueille et les écoute gratuitement et de manière anonyme. Un soutien et un accompagnement sont proposés.

Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes permet de :

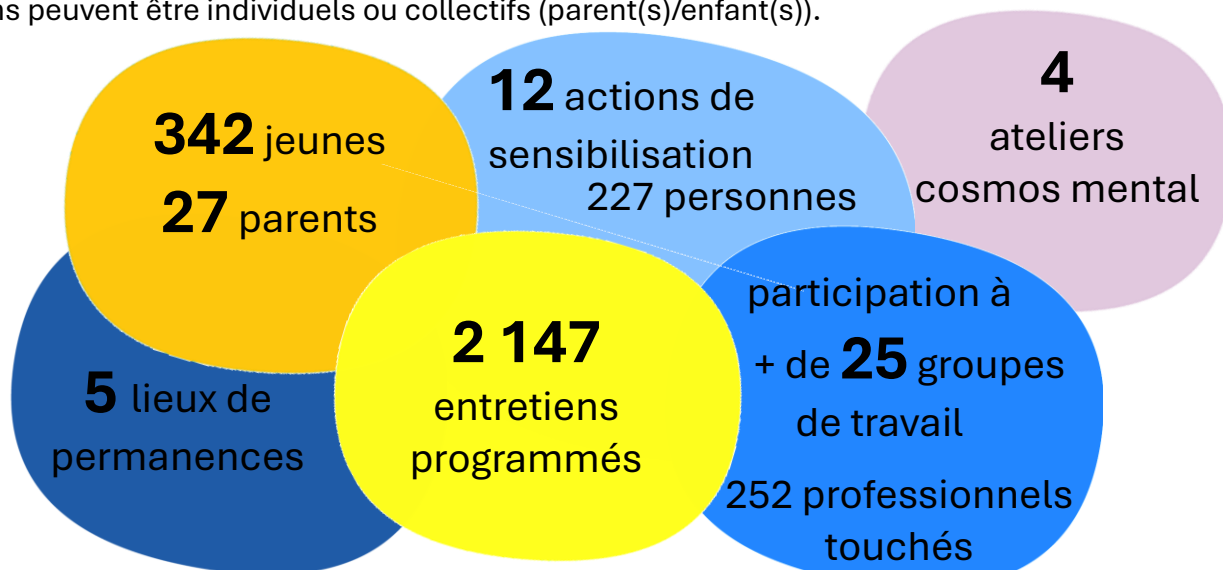
- Parler en toute confiance des préoccupations, des doutes, des conflits, ...
- Être écouté dans un espace confidentiel, de manière anonyme et gratuite,
- Trouver un soutien et un accompagnement.

Le Jeune peut être reçu avec ou sans l'accord des parents.

Le Point d'Accueil Ecoute Parents permet de :

- Aborder les problématiques ou difficultés familiales,
- Aider à prendre du recul, analyser et comprendre la situation,
- Soutenir les parents dans leur fonction parentale.

Les entretiens peuvent être individuels ou collectifs (parent(s)/enfant(s)).



En savoir plus, découvrez le rapport d'activité complet du service sur notre site internet.

Consultation conjugale et familiale, Prévention et lutte contre les violences

POLE ACTIONS MÉDIATION PARENTALITÉ



L'objectif de la consultation est de soutenir les familles.

En facilitant la communication au sein du couple, de la fratrie, entre les générations, la consultation aide à prévenir les situations de crise.

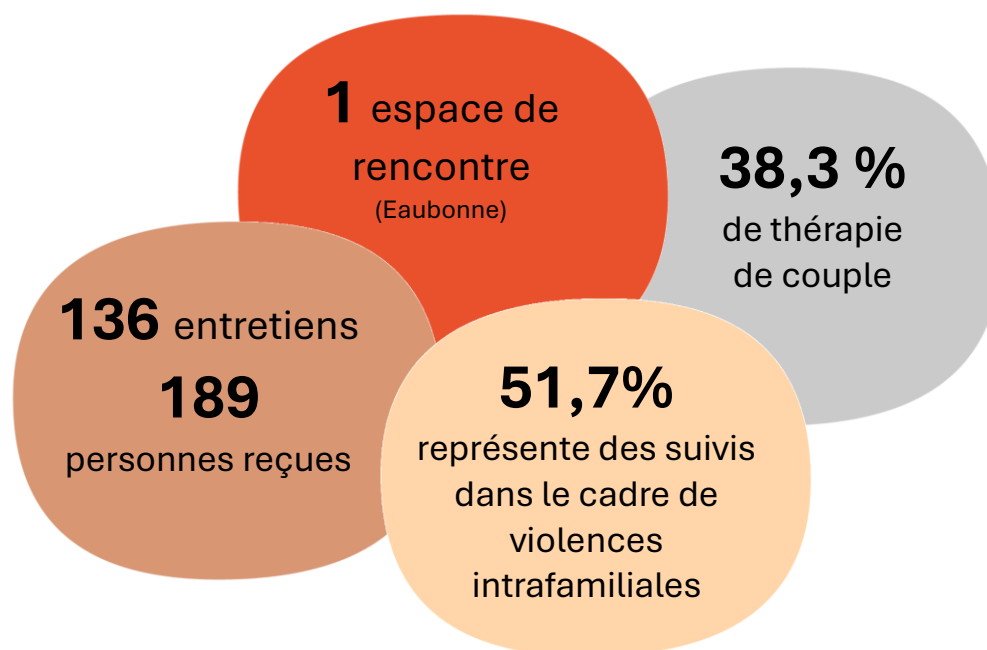
La conseillère conjugale et familiale, psychologue, de l'UDAF 95 offre une écoute à tous ceux qui souffrent de difficultés conjugales, affectives et familiales. Le Conseil conjugal et familial permet d'aborder l'ensemble des problématiques de manière individuelle, ou en groupe lors d'interventions collectives. Cette méthode donne la possibilité à chacun dans un couple ou une famille de cheminer à son rythme.



La consultation s'est spécialisée, depuis 2020, dans l'**accompagnement psychologique à destination des victimes de violences au sein du couple et de la famille**. Les consultations ont pour objectifs un apaisement des conflits pour prévenir les situations de violences. Dans les situations de violence, la consultation permet d'accompagner les victimes pour ne plus rester seules, nommer les violences, retrouver l'estime de soi, sortir des violences, reconstruire un projet de vie. Le suivi proposé y est individuel.

Pour cette consultation, il est à noter que pour environ la moitié des suivis, les violences intrafamiliales apparaissent : violence physique, psychologique dont l'emprise, harcèlement, violences parentales exercées sur les enfants.

Ce dispositif est donc précieux pour les personnes qui y font appel. Accompagner une victime dans sa reconstruction se situe dans une temporalité psychique difficile à accélérer.



Il s'agit d'un espace thérapeutique afin d'aborder diverses préoccupations comme : La grande précarité pour certaines personnes, les situations de violences intrafamiliales, les angoisses, les difficultés relationnelles ou relatives à la parentalité...

La consultation psychologique peut-être un soutien moral ou point de départ d'une thérapie pour soulager la souffrance ou un accompagnement dans vos questionnements...

Les psychologues en charge de ces consultations y proposent un accueil sans limite d'âge et au sein duquel diverses préoccupations peuvent être abordées en toute confidentialité. L'objectif est de proposer un espace de parole et de soutien, ponctuel ou de suivi, à toute personne qui en éprouverait le besoin et n'aurait pas forcément les moyens de consulter un psychologue en libéral. La Consultation Psychologique de l'UDAF 95 a été mise en place pour proposer des consultations gratuites avec un psychologue dans les villes de Sarcelles et Villiers-le-Bel. Elle est également accessible aux habitants des autres villes à un tarif adapté en fonction de leurs revenus (allant de 6 € à 48 €).

**3 lieux de
permanences**
(Sarcelles, Villiers-le-Bel,
Eaubonne)

175
entretiens
dont 81 entretiens sur
Eaubonne

Spécificité de la permanence d'Eaubonne

La consultation d'Eaubonne offre un premier accueil aux familles leur permettant ainsi de valoriser leurs compétences, de retrouver et d'assumer pleinement leur rôle éducatif, préserver les relations parents-enfants, apporter des réponses aux inquiétudes et aux besoins des parents, atténuer les tensions, répondre au mal-être et prévenir les conduites à risque.

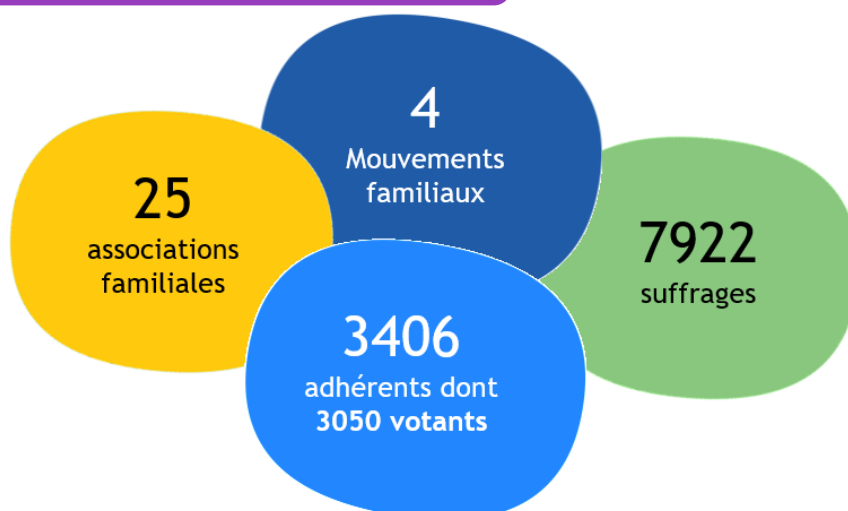
Ainsi, les parents peuvent venir exprimer leurs difficultés dans leur rôle éducatif et trouver un appui pour élaborer des manières de faire différentes.

La permanence permet :

- . des entretiens d'aide ou de soutien ponctuel,
- . des entretiens d'évaluation et d'orientation,
- . des consultations familiales en direction des enfants.

ANIMATEUR ASSOCIATIF

Mouvements et Associations familiales



Les associations à recrutement général

Associations Familiales Protestantes

Action populaire pour l'éducation et les loisirs (APPEL) - Sarcelles
Association familiale protestante AJEF 95 – Pontoise
Association familiale protestante Le Bon Samaritain - Cergy
Association familiale protestante Maranatha - Osny
Association familiale protestante Sourire – Ermont
Association familiale protestante Cergy – Touleuses
Association familiale protestante Magny
Association familiale protestante Passion pour tous – Menucourt

Associations Familiales Catholiques

Association familiale catholique de la Vallée de Montmorency
Association familiale catholique du Vexin

Confédération syndicale des familles

Amicale CSF des locataires du Parc Le Nôtre, Jules César, Blanche de Castille, PSR – Saint-Ouen-l'Aumône
Confédération syndicale des familles, Section Argenteuil
Confédération syndicale des familles, Section Ézanville et environs

Familles de France

Association des familles d'Osny et du Val-de-Viosne
Association générale des familles de Beauchamp
Association des familles de Bessancourt
Association générale des familles d'Ermont
Association générale des familles de Montmorency

Les associations à recrutement spécifique

Enfance et familles d'adoption 95

Jumeaux et Plus 95

AFP France Handicap, délégation du Val d'Oise

Unafam

Les associations indépendantes ou non fédérées

Association pour un urbanisme intégré (APUI)

Association des familles de L'Isle-Adam, Parmain et environs (AFIAP)

Association familiale « Les Cordeliers » à Pontoise

Association générale des familles d'Enghien-les-Bains

Membres associés

Médiation Val d'Oise

Association familiale d'aide à domicile (Région parisienne)

Soutien logistique aux associations familiales

L'UDAF 95 apporte un soutien logistique et moral aux associations familiales du Val d'Oise. Elle les fait bénéficier de la dynamique régionale, nationale des URAF et de l'UNAF :

- ✓ Lors de leur création : déclaration, statuts, locaux, reconnaissance auprès des Institutions départementales...
- ✓ Pour leur fonctionnement : animation, formation des bénévoles, suivi des projets et des actions, communication, visibilité...
- ✓ Dans l'expression de leurs préoccupations et de leurs revendications : diffusion des informations, sensibilisation auprès de l'opinion et intervention auprès des pouvoirs publics.

Adhérer à l'UDAF 95 c'est :



- Rejoindre une grande association reconnue par les pouvoirs publics et renforcer la représentation des familles,
- Bénéficier de l'appui de l'UDAF auprès des élus locaux et partenaires institutionnels,
- Faire partie d'un réseau comptant 25 associations et plus de 60 représentants familiaux présents dans les instances et commissions départementales diverses,
- La possibilité de faire prendre en compte au niveau départemental les préoccupations de ses adhérents, les faire « remonter » au niveau national,
- La possibilité pour un membre de l'association d'avoir une fonction de représentation dans une commission ou un organisme à vocation sociale.

L'UDAF 95

Informe ses adhérents

- Diffusion d'informations régulières de l'UNAF (bloc-notes Santé, Communiqués de presse...), de France Assos Santé aux associations familiales ainsi qu'aux représentants familiaux : appels à candidatures dans les différentes instances communales et départementales
- Diffusion de leurs actualités et manifestations sur le site Internet de l'UDAF 95, LinkedIn, ainsi que sur sa Newsletter

Soutient financièrement ses adhérents

- Reversement du fonds spécial (fonds attribué par l'UNAF aux UDAF et qui est redistribué aux Associations familiales et Fédérations chaque année suivant le nombre d'adhérents déclarés)

Fait participer ses adhérents à

- L'Assemblée Générale annuelle, qui se tient dans les locaux de l'UDAF 95 courant juin
- Des séances de formations (« Développer son association et motiver de nouveaux bénévoles » le 20 septembre 2024)
- Webinaire à destination des représentants familiaux (le 29 novembre 2024)
- Sensibilisation au Pack Nouveau Départ

Apporte son soutien logistique

- Mise à disposition d'une salle de réunion à titre gracieux pour organiser une réunion, une Assemblée Générale.
- Aide à la reproduction de documents : impressions (affiches, flyers) à tarif préférentiel
- Les dons Ikea à destination des adhérents et publics en difficulté se sont poursuivis en 2024

En 2024, la salle de réunion de l'UDAF 95 a été mise à disposition à plusieurs reprises dans le cadre des permanences 1 fois/mois à Jumeaux et Plus et de leur Assemblée générale, à la Protection Civile le 6 avril 2024, au CIDFF dans la cadre d'une formation les 25 et 26/11/2024, à EFA 95 dans le cadre d'une manifestation le 8/12/2024, etc...

Conférence des Mouvements



La Conférence des mouvements familiaux est une instance consultative, prévue à l'article 14 des statuts et à l'article 8 du Règlement Intérieur.

C'est une instance de concertation et d'information réciproque qui réunit les membres actifs et les organismes associés de l'UDAF. C'est un lieu de partages et de débats concernant les problématiques des membres actifs et des membres associés de l'UDAF. Le règlement intérieur précise ses modalités de fonctionnement.

Chaque fédération départementale et chaque association familiale disposent d'un représentant à la Conférence.

Les membres du Conseil d'administration, après échanges, ont sollicité la Conférence des Mouvements pour réaliser une synthèse des résultats de l'observatoire des familles 2023 « Désir d'enfants ». La Conférence des Mouvements s'est donc réunie le 16 mars 2024 afin de poursuivre les travaux menés fin 2023 et a procédé à la synthèse des résultats.

Développement associatif et valorisation du bénévolat

Valorisation de l'appartenance à un réseau



En janvier 2024, l'UDAF 95 a proposé à ses associations adhérentes d'apposer ce logo « Membre de l'Udaf » sur leurs outils de communication (site internet, plaquette institutionnelle, bulletin d'adhésion) pour leur permettre de valoriser leur appartenance au réseau « Unis pour les familles ».

L'objectif de ce visuel est de renforcer le réseau, faire union et ainsi faire connaître davantage les associations familiales et le réseau UNAF-UDAF-URAF (une visibilité et lisibilité des actions accrues).

Ce visuel est orange pour représenter « le militantisme » et un point avant et après pour son appartenance au réseau UNAF, UDAF, URAF.

Journée internationale des familles



A l'occasion de la Journée Internationale des Familles le 15 mai 2024, l'UDAF 95 a relayé la campagne visuelle sur ses réseaux et a invité les associations familiales, bénévoles et professionnels à relayer également le message suivant :

« Le calendrier international de l'Unesco est marqué le 15 mai par la journée internationale des familles. Une formidable occasion de célébrer les 18,5 millions de familles qui vivent en France, les 6000 associations familiales qui les accompagnent chaque jour, les milliers de bénévoles et de salariés du réseau Unaf-Udaf-Uraf qui défendent les intérêts des familles et leur proposent des services pour améliorer leur quotidien : accompagnement budgétaire, soutien à la parentalité, médiation familiale, protection juridique des majeurs, protection de l'enfance... Si vous voulez rejoindre une association familiale voici [le lien](#) vers l'annuaire des mouvements familiaux membres de l'Udaf95. »

Journée Mondiale du bénévolat

Toujours dans le cadre de notre démarche de communication et afin de mettre en avant le dévouement de nos bénévoles qui œuvrent chaque jour pour défendre les intérêts matériels et moraux des familles de notre département, l'UDAF a tenu à montrer son intérêt à la **Journée mondiale du bénévolat**.

Fixée au 5 décembre de chaque année, cette journée a été créée en 1985 par l'Organisation des Nations Unies.

L'UNAF et l'UDAF 95 qui souhaitent développer les actions de communication avec les mouvements pour une plus grande visibilité du mouvement familial ont mené une action qui s'inscrivait dans une logique de **développement associatif**.

L'UDAF 95 a donc proposé de valoriser l'ensemble des bénévoles du mouvement familial à l'occasion de la **Journée Mondiale du Bénévolat** en leur demandant de relayer cette action pour **gagner en visibilité sur l'ensemble du mouvement familial**.



« En décembre, le mouvement familial célèbre ses bénévoles. Chaque jour, des dizaines de milliers de bénévoles s'engagent au sein des 6 000 associations familiales partout en France. Accueil, soutien, défense des droits au sein de l'UNAF, des UDAF et des URAF, les bénévoles incarnent « la force des familles ». A l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, l'UNAF, les UDAF, les URAF, les associations familiales célèbrent leurs bénévoles et leur disent « merci pour les familles » ».

#mercipourlesfamilles.

@mercipourlesfamilles

Témoignages de bénévoles



L'UDAF 95 a souhaité mettre en valeur ses associations adhérentes mais également les bénévoles de ses associations qui sans eux, l'aventure ne serait pas possible. C'est ainsi qu'elle a recueilli des témoignages de leurs bénévoles présentés sous la forme d'un visuel comportant une photo, un témoignage et le logo de leur association.

Ces témoignages ont été ensuite publiés sur tout le mois de décembre sur son site internet de l'UDAF 95, relayés dans notre Newsletter puis sur LinkedIn.

1662 h
de bénévolat
au total

Formations des bénévoles

Des formations proposées par le réseau : UNAFOR

Outre les formations proposées par le réseau via l'UNAFOR autour de la représentation familiale, les services aux associations et le perfectionnement des compétences des bénévoles, l'UDAF 95 a organisé dans ces locaux le 20 septembre 2024 une formation à destination des bénévoles des mouvements et associations familiales dite « Développer son association et motiver de nouveaux bénévoles »



Au programme : présentation de l'association aux nouveaux bénévoles, communication en direction des nouveaux adhérents, évolution du bénévolat, de l'engagement associatif et du militantisme, les attentes des bénévoles et ce que proposent les associations, les facteurs de motivation et les freins pour les bénévoles, les phases de l'engagement associatif : des premiers pas à la prise de responsabilités, développer et valoriser les compétences des bénévoles et concevoir et utiliser un argumentaire

Des formations proposées par nos partenaires



Plusieurs formations ont été proposées par la Fédération Familles Rurales de Seine et Marne et d'Ile de France. Elles étaient ouvertes à leurs bénévoles mais également aux personnes extérieures à la fédération afin d'enrichir leurs compétences. C'est ainsi que des bénévoles de nos associations adhérentes ont eu accès et ont participé :

- 29 janvier 2024 (visioconférence) : « Animer son Conseil d'Administration démocratiquement »
- 19 mars 2024 (visioconférence) : « Élaborer ma stratégie de communication »
- 27 mars 2024 (présentiel) : « Préparer son budget prévisionnel »
- 6 avril 2024 (visioconférence) : « Vie associative : accueillir et intégrer un nouveau bénévole au sein du Conseil d'Administration »

Rencontre Présidents/Directeurs des 16 et 17 mars 2024 à Valence



Les samedi 16 et dimanche 17 mars 2024, l'UNAF a réuni à Valence, pour leur rencontre annuelle, les Présidents des UDAF et URAF et leurs Directrices. Bernard Tranchand, Vice-président de l'UNAF, a ouvert la rencontre. Puis, se sont tour à tour exprimés : Sylvie Reverbel, Présidente de l'UDAF de la Drôme, Marie-Pierre Mouton, Présidente du Conseil départemental de la Drôme (en vidéo), suivies de Franck Soullignac, adjoint au Maire de Valence.

La Directrice Générale de l'UNAF, Guillemette Leneveu a dressé un point d'actualité sur le déploiement de la COG État-CNAF et sur les opportunités à saisir pour les acteurs de terrain que sont les UDAF. Ainsi, elle est revenue sur l'accueil du jeune enfant, la parentalité, et sur l'avancement des dossiers liés à la protection de l'enfance tels que l'administration ad'hoc, la médiation familiale, le parrainage de proximité ou encore l'adoption.

Elle a également énoncé la nécessité de diversifier les partenaires et les financements pour faire face aux restrictions budgétaires liées à certains dispositifs tels que le financement du microcrédit personnel mais aussi l'importance de nouer et renforcer les partenariats nationaux sous forme de conventions opérationnelles, conventions cadres nationales et des conventions-types incluant des prestations standardisées telles qu'Action Logement.



Journée des directeurs des Udaf, le 22/11/2024



Le vendredi 22 novembre 2024, veille de la rencontre des Présidents des UDAF et URAF et des Directeurs des UDAF, la Directrice Générale de l'UNAF, Guillemette Leneveu a animé la journée des Directeurs des UDAF, introduite par la Présidente de l'UNAF, Marie-Andrée Blanc.

Dans son intervention, la Directrice générale, Guillemette Leneveu a abordé plusieurs sujets intéressants plus particulièrement le réseau des UDAF : l'attractivité des métiers, et les sujets RH, les enjeux budgétaires et le financement du Ségur pour tous, l'amélioration des outils de pilotage à destination du réseau, et l'enjeu d'un accompagnement de l'UNAF au long cours sur ces aspects dans une logique de prévention des risques.

Elle a aussi évoqué la question des partenariats, la protection juridique des majeurs avec la présentation notamment de la plateforme collaborative d'échanges de bonnes pratiques et de support juridique (PJM) et les questions liées à l'archivage.

Rencontre nationale à Paris, des présidents des UDAF et URAF et des directeurs des UDAF Participation du Président et de la directrice, le 23/11/2024



Le samedi 23 novembre 2024, l'UNAF a réuni, à Paris, les Présidents des UDAF et URAF et leurs directrices. L'occasion pour la Présidente de l'UNAF, Marie-Andrée Blanc et Guillemette Leneveu, Directrice Générale, de faire un point d'actualité sur la politique familiale et sur les services et actions menés en réseau. Cette rencontre a accueilli en matinée, Jean-Benoît Dujol, Directeur général de la Cohésion Sociale dont la venue a témoigné de la densité des liens et des multiples collaborations qui unissent nos deux organisations sur nombre de dossiers.

L'UDAF 95 a également participé à un certain nombre de rencontres organisées par l'UNAF en 2024 et a été relais de certaines campagnes :

- Webinaire : Action Logement "Accompagnement social : évolution des missions et nouveau modèle de convention", le 08/01/2024
- Réunion annuelle des référents Communication, le 30/01/2024
- Webinaire : "Qui sont les administrateurs des Udaf ?", le 01/02/2024
- Matinée du développement associatif sur le mécénat de compétences, le 04/04/2024
- Visioconférence sur la présentation de la convention Banque de France/UNAF, le 06/05/2024
- Webinaire Médiation aidants-aidés/ PJM et ISTF, le 11/06/2024
- Webinaire « démarche d'amélioration continue de la qualité et évaluation des activités des services rendus aux familles et aux personnes vulnérables », le 15/10/2024
- Journée Nationale Habitat dont le thème était « Logement et transition écologique : accompagner les familles face aux nouveaux enjeux », le 19/09/2024
- Webinaire « Quelle place pour la représentation familiale en UDAF, URAF, UNAF? », le 08/10/2024
- Webinaire national sur le modèle économique des Points Conseil Budget, le 17/10/2024
- Webinaire sur la présentation des évolutions du logiciel Budg&Co, le 21/10/2024
- Webinaire « Alimentation durable : manger et boire sainement et économiquement à tout âge », le 28/11/2024
- Etc.

L'UDAF 95 participe également à travers des groupes de travail, dont :

- La représentation familiale
- Le développement associatif
- La médiation familiale
- Les Jeudis de la Com'

Elle participe aux groupes d'analyses des pratiques « Médiations pour Aidants et Aidés » et « Paroles Enfants de Parents Séparés ».

Les directeurs d'UDAF d'Ile-de-France se rencontrent régulièrement.

Conventions signées en 2024

Schéma départemental des services aux familles



C'est avec honneur et engagement que l'UDAF 95 a signé le nouveau Schéma Départemental des Services aux familles 2024-2026 le jeudi 5 septembre 2024 au salon d'honneur de la Préfecture, bel outil de coopération et de coordination des acteurs en direction des familles.

Ce schéma départemental a pour objectifs de :

- Renforcer l'accueil des jeunes enfants (création de places de crèches, soutien des établissements d'accueil du jeune enfant, promotion des métiers de la petite enfance, etc.)
- Développer l'animation de la vie sociale, avec notamment plus de lieux d'accueil des familles dans le département.
- Offrir un meilleur accompagnement à la parentalité avec des événements phares comme "Être parent, une aventure", et davantage d'actions d'accompagnement des parents.
- Soutenir les plus vulnérables en formant plus de professionnels et en renforçant la protection des plus fragiles.

Pack Nouveau départ



Le Pack Nouveau Départ intervient dans le cadre de violences conjugales lorsque la victime est prête à partir. Ce dispositif permet de faciliter le départ (administratif, logement, etc...) et d'octroyer une aide financière. Ce dispositif est porté par la CAF, le Conseil départemental et l'État. L'UDAF 95 est entrée dans ce dispositif en tant que tiers détecteur (signalement des situations) mais également en tant que référent social (réorientation vers la consultation psychologique des victimes de violences, le PAEJ et le PCB).

L'UDAF 95 a organisé une présentation de ce dispositif à ses services le 01/02/2024 et une visioconférence en direction de ses associations familiales adhérentes, le 14/11/2024, toutes deux animées par la coordinatrice du dispositif à la CAF.

Village des solutions



Dans le cadre du Village des Solutions, l'AFPA et l'UDAF 95 ont signé un partenariat afin de mener des actions conjointes visant à accompagner les familles, les personnes vulnérables et ainsi contribuer à leur représentation au niveau départemental.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des piliers Village des Solutions : la parentalité.

L'UDAF 95 s'est engagée à :

- Être un ambassadeur des Villages des Solutions,
- Présenter et sensibiliser ses salariés et adhérents en les orientant vers les formations proposées par l'AFPA, dans le but d'aider à mieux accompagner les familles et les personnes vulnérables dans leurs projets,
- Intervenir de manière ponctuelle dans les actions de sensibilisation auprès du public de l'AFPA.

Sensibilisation et relais de campagne en faveur des familles

(Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'actions de sensibilisation au cours de l'année 2024, veuillez nous excuser de ne pouvoir toutes les citer)

- Campagne de lancement de la plateforme Cybermalveillance.gouv.fr
- Pédagojeux.fr : le jeu vidéo expliqué aux parents
- Nombreuses publications issues de « Mon enfant et les écrans »
- Campagne « ça ne se voit pas, mais je suis aidant(e) »

Rencontres partenariales

(Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de rencontres au cours de l'année 2024, veuillez nous excuser de ne pouvoir tous les citer)

- Coordinov 95, le 09/01/2024
- Cités Éducatives de Villiers le Bel le 16/01/2024 et Argenteuil le 26/04/2024
- Services de la CAF, dans le cadre du Pack Nouveau Départ le 01/02/2024, de la médiation familiale le 22/03/2024, réflexion sur la situation des jeunes le 22/05/2024
- Conseil départemental
- Missions locales, le 08/03/2025
- CPAM, les 14/03/2024, 19/06/2024 et 26/11/2024 autour du service MJPM, service solidarité, la mission d'accompagnement santé et action sanitaire et sociale
- Université CY
- Val d'Oise Habitat, le 9/07/2024
- Sauvegarde du val d'Oise, les 10/07/2024 et 18/10/2024
- Allianz, le 17/07/2024
- APF France handicap, les 6/09/2024 et 15/10/2024
- Communes
- DAC, le 12/12/2024

Participations aux forums/actions collectives

(Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de participation aux forums et réunions collectives au cours de l'année 2024, veuillez nous excuser de ne pouvoir tous les citer)

L'UDAF 95 essaie autant que possible d'être au plus près des familles en participant à différents forums ou actions collectives au sein du département aux côtés des partenaires et acteurs du département.

- Séances d'information destinées aux parents « Être parent après la séparation » aux côtés de travailleurs sociaux de la CAF, une juriste en droit de la famille et une médiatrice familiale de l'UDAF 95.
- La 7ème édition « Être parent une aventure » qui s'est déroulée du 2 au 13/04/2024.
- Forum citoyen « Nos enfants et les écrans » du 13/01/2024 à la Mairie de Deuil-la-Barre
- Forum des métiers à Ermont, le 3/02/2024
- Groupe de travail Soutien aux aidants organisé par le Conseil départemental le 26/02/2024
- Groupe de travail de suivi thérapeutique des femmes victimes de violences conjugales, le 14/03/2025
- Journée « Mieux informer les aidants » organisé par Centr'aider le 10/06/2024
- Réunion de travail sur l'accès aux droits à Villiers-le-Bel le 12/04/2025
- Rencontre Vie de quartiers, le 11/01/2024
- Groupe de travail jeunesse, le 10/09/2024 sur Magny-en-Vexin
- Groupe de travail dans le cadre de la création de la Maison des femmes à Villiers-le-Bel, le 24/09/2024
- Comité technique sur la cyberviolence à Eragny le 03/10/2024
- Journée « La santé des aidants » à l'Isle-Adam, le 15/10/2024, organisé par l'AGIRC ARRCO
- Forum des familles à Sarcelles, le 07/11/2024
- Forum « Soutien aux aidants » à Beauchamp, le 16/11/2024
- Forum départemental sur la séparation à Eaubonne, le 22/11/2024
- Table ronde à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes à Gonesse, le 25/11/2024
- Forum « Bien vieillir à domicile » à Pontoise, le 26/11/2024
- Colloque « Ados, sexualité et numérique : on en parle » le 28/11/2024

Communication

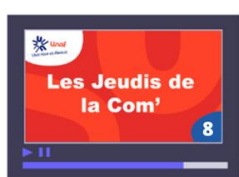
La communication est essentielle dans la mise en œuvre d'actions et pour faire entendre la voix des familles auprès des pouvoirs publics. Elle entre dans les axes du projet institutionnel.

En 2024, l'UDAF 95 a continué à développer sa communication, commune à l'ensemble du réseau UNAF - UDAF - URAF - permettant de renforcer l'image de notre réseau ainsi que celle du mouvement familial et améliorer notre visibilité.



Réunions / Webinaires

Les jeudis de la Com'



Les Jeudis de la Com', proposés par le service communication de l'UNAF, est une action destinée aux référents communication des UDAF et des URAF. Ce sont des mini-séminaires métiers organisés en visioconférence permettant d'aborder une technique de communication commune et de partager les bonnes pratiques.

Les réunions se sont poursuivies en 2024 avec plusieurs sujets proposés :

- Comment mettre mon site Internet en conformité avec la loi sur l'accessibilité handicap le 8/02/2024
- Développer ses relations avec les médias - Préparer une interview, le 14/03/2024
- Lire et utiliser les statistiques Matomo le 4/04/2024
- Écrire pour tous (FALC, langage clair...) le 16/05/2024
- Communication durable. Témoignage sur l'organisation d'un événement écoconçu le 13/06/2024
- Comment animer la page entreprise de l'UDAF/URAF. 5 conseils pour son compte professionnel le 12/09/2024
- 80 ans de l'Institution le 10/10/2024
- Cybermalveillance : comment sécuriser vos réseaux sociaux le 7/11/2024
- Contribuer son site Internet pour le rendre accessible le 5/12/2024

Informations pratiques

Siège de l'Udaf 95

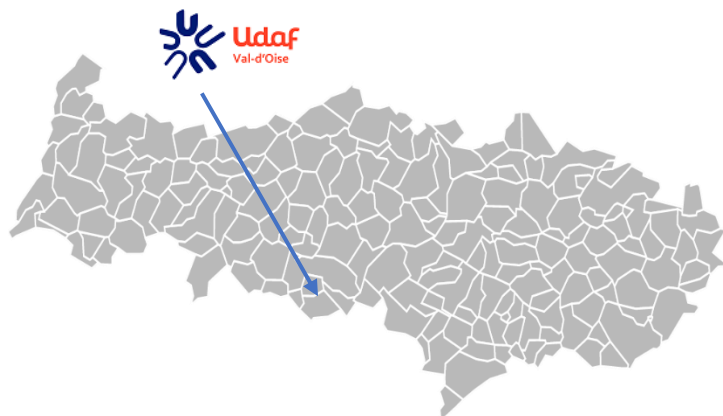
28 rue de l'Aven

BP 88499

95891 CERGY-PONTOISE cedex

☎ : 01.30.75.00.25.

✉ : service-institution@udaf95.fr



Nos Partenaires Institutionnels



Avec le soutien de la DDETS 95, de la Direction Régionale aux Droits des femmes et à l'Égalité, de la CAF, de la CPAM, de la MSA, de la Cour d'Appel de Versailles, du Conseil Départemental du Val d'Oise, de la cité éducative, de la CNSA, du FIPI et autres collectivités territoriales.

Nous contacter

• Service de Protection des Majeurs

☎ : 01.30.75.05.39.

✉ : service-mp@udaf95.fr

• Institution

☎ : 01.30.75.00.25.

✉ : service-institution@udaf95.fr

• Point Info Famille

☎ : 01.30.75.00.25.

✉ : pif@udaf95.fr

• Médiation Familiale

☎ : 01.30.75.70.36.

✉ : amp-udaf95@udaf95.fr

• Consultation psychologique et lutte contre les violences

☎ : 01.30.75.70.36.

• Point Accueil Ecoute Jeunes

☎ : 01.30.75.70.36.

✉ : paej-udaf95@udaf95.fr

• Information et Soutien aux Tutrices/ Tuteurs Familiaux

☎ : 01.30.75.04.52.

✉ : service-istf@udaf95.fr

• Point Conseil Budget

☎ : 01.30.75.00.25.

✉ : pcb@udaf95.fr



Union Départementale des Associations Familiales du Val d'Oise

28 rue de l'Aven

95800 CERGY ST CHRISTOPHE

01 30 75 00 25 - ✉ service-institution@udaf95.fr

www.udaf95.fr



Abonnez-vous
à notre
[Newsletter](#)

Avec le soutien de la DDETS 95, de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, de la CAF, de la MSA, de la Cour d'Appel de Versailles, du Conseil Départemental du Val d'Oise, de la cité éducative, de la CNSA, du FIPD et autres collectivités territoriales...

